



# UN IMPACT POSITIF

RAPPORT SUR LE FONDS CANADIEN CONTRE LES MINES TERRESTRES | 2001-2002



Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs  
and International Trade

Canada

# UN IMPACT POSITIF

RAPPORT SUR LE FONDS CANADIEN CONTRE LES MINES TERRESTRES 2001-2002

Données de catalogage avant publication de la  
Bibliothèque nationale du Canada  
Canada. Ministère des Affaires étrangères et du  
Commerce international

Un impact positif : rapport sur le Fonds canadien  
contre les mines terrestres, 2001-2002

Annuel.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.  
Titre de la p. de t. addit. : Making a difference.

ISBN 0-662-66964-9

N° de cat. E2-193/2002

1. Mines terrestres.
2. Mines terrestres – Politique gouvernementale – Canada.
3. Mines antipersonnel (Droit international)

I. Titre : Making a difference.

JZ5645.N4Z 2002

355.8'25'115

## Table des matières

Sigles et acronymes	3
Messages des ministres	4
Introduction : Un impact positif	6
Pour mettre fin à l'emploi, la production, l'exportation et la constitution de stocks de mines	10
Réduction du nombre de victimes et campagnes d'information	16
Opérations de déminage	20
Centre canadien des technologies de déminage	26
L'aide aux survivants et à leur milieu communautaire	30
Pour améliorer l'information et la coordination	36
La poursuite des efforts	40
Tableaux des dépenses, 2001-2002	44
Fonds canadien contre les mines terrestres	44
Dépenses des ministères selon le programme	45
Dépenses consacrées à l'interdiction des mines	45
Dépenses par secteur thématique	46
Fonds affectés à l'action antimines selon le pays	47



Photo : Frazer Dryden. Photo de la page couverture : Bruno Lhote/CCR

« Je veux que chaque enfant puisse porter deux chaussures. Dans mon pays, j'avais demandé à un cordonnier de me fabriquer une seule chaussure; il a carrément refusé, en disant que cela portait malheur. Je demande donc à tous les pays du monde de faire le bonheur des enfants de demain en interdisant les mines terrestres. »

SONG KOSAL, Cambodjienne âgée de 18 ans qui a survécu à l'explosion d'une mine, jeune ambassadrice de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres

## Sigles et acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international	MAECI	ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Canada)
AMC	Action Mines Canada	MAG	Mines Advisory Group
APM	Akcija Protiv Mina (Bosnie-Herzégovine)	MAPA	Mine Action Program for Afghanistan (ONU)
BHMAC	Bosnia and Herzegovina Mine Action Centre	MDN	ministère de la Défense nationale (Canada)
CCTD	Centre canadien des technologies de déminage	MUACC	Mine & UXO Action Center of Chile (Chili)
CIDC	Canadian International Demining Corps	NAMSA	Agence d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN
CIDHG	Centre international de déminage humanitaire de Genève	OEA	Organisation des États américains
CIRC	Comité international de la Croix-Rouge	ONG	organisation non gouvernementale
COCAMO	Coopération Canada-Mozambique	OPS	Organisation panaméricaine de la santé
CPAR	Canadian Physicians for Aid and Relief	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
FCMT	Fonds canadien contre les mines terrestres	PEPAM	programme d'éducation pour la prévention des accidents par mines
FRA	Forum régional de l'ANASE (Association des nations d'Asie du Sud-Est)	PJAAM	Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (Canada)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ICBL	International Campaign to Ban Landmines	PTC	Partenariat technologique Canada
IIPDEP	Indian Institute for Peace, Disarmament and Environmental Protection (Inde)	SCBL	Sudan Campaign to Ban Landmines (Soudan)
ILX	Équipe d'action contre les mines (MAECI)	TCA	Travailleurs canadiens de l'automobile
IMAS	International Mine Action Standards (ONU)	TSG	Technical Standards and Safety Guidelines (ONU)
IMSMA	Information Management System for Mine Action (ONU)	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
IND	Instituto Nacional de Desminagem (Mozambique)	UNMAS	Service de l'action antimines des Nations Unies
ITEP	International Test and Evaluation Program for Humanitarian Demining	UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
LSN	Landmine Survivors Network	UXO	munitions explosives non éclatées [unexploded ordnance]

Photo : CPIAP (Christine Nesbitt)

Ministre des Affaires étrangères

Les mines antipersonnel ont des répercussions horribles, habituellement sur des civils innocents. L'engagement pris par le Canada pour parer à cette menace prend de nombreuses formes : activités de déminage, aide aux survivants, sensibilisation aux risques que présentent les mines et destruction des stocks de mines.



Dans tous ces domaines, nos efforts influent réellement sur le cours des choses. Grâce au soutien apporté par le Fonds canadien contre les mines terrestres, nous avons réalisé des progrès considérables afin d'améliorer la vie des personnes menacées par les mines, dans toutes les régions du monde.

L'élément essentiel permettant d'obtenir des résultats durables pour ce qui est d'éliminer la mine terrestre causée par les mines antipersonnel est le traité international qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert : la Convention d'Ottawa. Traité de désarmement le plus rapidement ratifié de l'histoire, la Convention d'Ottawa témoigne du fait qu'ensemble, nous pouvons redonner efficacement cet immense défi humanitaire.

Je suis extrêmement fier du rôle de chef de file que joue le Canada en faveur de la pleine mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa. Incités par l'appui croissant manifesté à l'échelle internationale en faveur de l'interdiction complète des mines terrestres,

la majorité des États ont aujourd'hui accepté les obligations de la Convention d'Ottawa, y compris les pays les plus touchés par les mines. Le Canada continue d'encourager vivement tous les États à ratifier la Convention ou à y accéder, et reste pleinement déterminé à travailler en étroite collaboration avec la société civile pour la réalisation de nos objectifs communs.

Les progrès que nous avons réalisés pour atteindre l'objectif de l'interdiction des mines antipersonnel ouvrent la voie à l'élimination de ce problème. Avec plus de 34 millions de mines détruites, des dizaines de millions de mètres carrés de terrains déminés et rendus à une utilisation productive, et le renforcement des programmes de réadaptation des survivants, nous sommes sur la bonne voie. Nos efforts, et ceux de nos partenaires, ont une incidence mesurable sur la vie des personnes. Dans l'avenir, le Canada continuera de faire fond sur l'engagement qu'il a pris d'assurer le succès de la Convention d'Ottawa, pour le bien des collectivités touchées par les mines et des survivants partout dans le monde.

BILL GRAHAM, Ministre des Affaires étrangères

Ministre de la Défense nationale

C'est avec une grande joie et une immense fierté que je signe le quatrième rapport du Fonds canadien contre les mines terrestres. Le Centre canadien des technologies de déminage est un élément important de la contribution du gouvernement du Canada à l'élimination des mines antipersonnel dans le monde.



Au cours des cinq dernières années, le Centre a fourni un soutien technique de haute qualité à tous ceux qui œuvrent dans le domaine du déminage, dont les concepteurs de technologies de déminage humanitaire au Canada et dans le monde entier. Au cours de cette période, le Centre a exécuté avec beaucoup de succès plusieurs projets innovateurs, comme la création d'un appareil mécanique de déminage maintenant utilisé par le Centre thaïlandais d'action contre les mines, d'un système de neutralisation de mines explosives largement utilisé par les démineurs, de vêtements protecteurs pour le déminage et d'une mine-robot mécanique utilisée pour les tests internationaux de déminage du Canada et de ses partenaires d'évaluation.

Le Centre a également été très actif dans le domaine de l'aide aux victimes. La firme Niagara Prosthetics and Orthotics, par

JOHN MCCALLUM, Ministre de la Défense nationale

Ministre de l'Industrie

Plus tôt cette année, nous avons lancé la *Stratégie d'innovation du Canada*. Innover, c'est tirer parti de l'expérience et des compétences des Canadiens et Canadiennes afin de mettre au point de nouveaux produits et processus ainsi que de nouvelles façons de faire les choses.



L'innovation va encore plus loin. Elle permet également d'améliorer la qualité de la vie. Étant donné que les mines terrestres constituent une menace quotidienne pour des milliers de civils des pays dévastés par la guerre, il faut absolument trouver de nouveaux et meilleurs moyens de détecter les mines, de déminer les terres et de les restaurer à des fins productives, et de réadapter les personnes blessées par les mines.

Industrie Canada est fier de savoir que ses investissements en recherche et en nouvelle technologie aident à améliorer les méthodes de déminage. Cette année, nous avons annoncé un investissement de Partenariat technologique Canada dans la société

General Dynamics Canada Ltd., qui effectuera des recherches en technologie de la fusion des données en vue de rehausser l'exactitude de la détection des cibles des mines terrestres et de diminuer ainsi le nombre de fausses alertes. Partenariat technologique Canada a aussi investi dans des technologies innovatrices mises au point par ProMac Manufacturing Ltd., une entreprise en voie d'élaborer un appareil qui permettra de débroussailler les zones minées et de détruire les mines terrestres antipersonnel. Non seulement ces technologies sont-elles innovatrices et avancées pour le Canada, mais elles peuvent également accroître la sécurité des êtres humains de par le monde.

Innover, c'est préparer l'avenir. Les technologies canadiennes aident à édifier un avenir meilleur et plus sûr non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier.

ALLAN ROCK, Ministre de l'Industrie

Ministre de la Coopération internationale

Plus tôt cette année, je me suis rendue en Afghanistan où j'ai pu constater moi-même les ravages causés par les mines terrestres antipersonnel, ainsi que leurs répercussions continues sur le relèvement et le développement de ce pays.



Mais j'ai aussi constaté qu'il existe un programme antimites remarquable qui a été mis en place par des organisations afghanes et d'autres donateurs.

La création de tels programmes – extrêmement pratiques, bien administrés et pilotés par des organismes nationaux – nous rappelle que toutes les sociétés, mêmes celles qui sont dévastées par des conflits, peuvent faire preuve de la créativité et de l'initiative nécessaires en vue du développement durable.

En repensant aux programmes financés par le Fonds canadien contre les mines terrestres depuis près de cinq ans, plusieurs exemples me viennent à l'esprit pour illustrer la façon dont le soutien du Canada a aidé à accroître la capacité des organisations des pays touchés par les mines à planifier des programmes, à déminer

le terrain, à venir en aide aux victimes des mines et à sensibiliser les populations aux dangers que présentent les mines. Le Canada a joué un rôle de premier plan en effectuant de vastes études d'impact des mines terrestres, études qui permettent aux autorités nationales de planifier et de mettre en oeuvre des programmes antimites dans certains des pays les plus durement touchés. Nous apportons un soutien afin de renforcer les capacités de nombre de ces organisations et de les aider à prendre en main les programmes antimites. Nos programmes d'aide aux victimes des mines terrestres visent à faciliter la réadaptation de ces victimes et leur réinsertion dans la société.

Grâce à ces initiatives et à bien d'autres, le Canada contribue à un monde meilleur. Je suis fière de la contribution que fait le Canada par l'intermédiaire de programmes que nous finançons, ainsi que des initiatives des organisations canadiennes, et de l'engagement de nombreux Canadiens talentueux, qui travaillent tous dans le but d'atténuer les effets de ces armes terribles sur la vie des personnes et des populations touchées.

SUSAN WHELAN, Ministre de la Coopération internationale

## Introduction : Un impact positif

La présence des mines terrestres pose une menace quotidienne pour des millions de gens à travers le monde : pour les enfants qui marchent vers leur école, pour les paysans qui labourent les champs et pour de nombreux autres civils innocents dont le prochain pas risque d'être leur dernier.

« ...Déterminés à faire cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel qui tuent ou mutilent des centaines de personnes chaque semaine, pour la plupart des civils innocents et sans défense, en particulier des enfants; entravent le développement et la reconstruction économiques; empêchent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées sur le territoire; et ont d'autres graves conséquences pendant des années après leur mise en place... » – Préambule de la Convention d'Ottawa



## Un impact positif

La contribution du Canada au mouvement en vue d'interdire les mines terrestres est bien connue. Après avoir mené une intense activité diplomatique en 1996 et 1997 dans le cadre des négociations accélérées qui ont abouti à l'adoption de la Convention d'Ottawa, le Canada poursuit ses efforts en vue d'amener tous les pays du monde à la ratifier et à l'appliquer, et continue de jouer un rôle de premier plan sur tous les fronts de la lutte contre les mines à l'échelle internationale. Trois ans après l'entrée en vigueur de la Convention, les efforts déployés par le Canada ont un impact positif sur la vie quotidienne des gens qui habitent les régions infestées de mines.

### Les effets des mines antipersonnel

Armes de guerre, les mines antipersonnel continuent, longtemps après la fin des conflits, d'innocenter les populations forcées de vivre sous la menace que pose leur présence dans le sol. La mine antipersonnel est conçue pour exploser lorsque quelqu'un se trouve tout près d'elle ou en contact avec elle, de sorte qu'elle tue ou blesse gravement les personnes qui se trouvent dans le périmètre de la déflagration. Les mines frappent aveuglément : la plupart des victimes sont des civils, souvent, ce sont des enfants.

Peu coûteux, ces engins sont devenus, surtout au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, une arme privilégiée pour les pays plus pauvres qui disposent de peu de ressources. On peut les déployer facilement en grand nombre, soit en les enfouissant dans le sol ou en les laissant à la surface – par exemple, le long des routes, dans les champs, là où les gens doivent marcher pour vivre et travailler. Dans un bon nombre de pays infestés de mines, où des besoins essentiels comme les soins de santé, l'éducation et l'emploi se font souvent sentir de façon très vive, la présence des mines constitue un obstacle important au développement des individus et des communautés.

De nombreuses victimes sont tuées sur le coup ou meurent avant d'avoir reçu les soins voulus. Quant aux survivants, ils doivent se soumettre à une longue réadaptation et s'habituer, leur vie durant, aux restrictions que leur impose la perte d'une main, d'un bras, d'une jambe ou d'un pied – s'habituer à être un fardeau financier pour leur famille ou, si des soins prothétiques sont disponibles, à fonctionner avec un membre artificiel qui requiert un entretien régulier et doit être remplacé à l'occasion.

Toute utilité militaire que peuvent avoir les mines est largement éclipse par les souffrances qu'elles causent et par leurs effets à long terme sur les populations civiles. La présence des mines, confirmée ou non, empêche les gens de faire une utilisation sûre et productive des infrastructures – sol, routes, écoles, cliniques, points d'eau, etc. Lorsqu'un conflit armé ou une catastrophe naturelle crée une situation d'urgence, elle pose un obstacle majeur à l'acheminement de l'aide humanitaire; elle empêche également les personnes déplacées de rentrer chez elles et les réfugiés de retourner dans leur pays d'origine. A plus long terme, les mines nuisent aux efforts de réhabilitation et de reconstruction

déployés après les conflits et réduisent les chances des communautés d'atteindre des niveaux de développement soutenables.

Ce que fait le Canada pour atténuer ces effets

**Ayant reconnu le problème, le Canada a agi pour le corriger**  
Ce sont les organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine du développement et de l'aide humanitaire au niveau local qui, au début des années 90, ont d'abord attiré l'attention sur le problème créé par les mines terrestres. Il leur était très difficile de faire un travail efficace dans de nombreux pays où ces engins faisaient payer un lourd tribut de souffrances humaines à des communautés entières et les empêchaient de faire un usage productif du sol. Les ONG ont alors commencé à centrer leur attention sur la recherche d'une solution réalisable. En 1992, une coalition d'ONG de différentes régions du monde, dont plusieurs du Canada, a lancé une campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et donné le coup d'envoi à un mouvement coordonné pour abolir les mines, déminer les zones infestées et venir en aide aux victimes.

Guidé par les priorités de sa politique étrangère – notamment la promotion de la sécurité humaine et le soulagement de la pauvreté –, le gouvernement du Canada a reconnu la nécessité et la valeur de cette action commune et, de concert avec d'autres États, s'est joint au mouvement international en vue d'interdire les mines. Le Canada est devenu un acteur de tout premier plan dans cette alliance d'États et d'organisations de la société civile qui, en 1996, a lancé un processus de diplomatie accélérée sans précédent. Le « processus d'Ottawa » a mené à la négociation – puis à la signature, à l'automne de 1997 – de la « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction », dite Convention d'Ottawa.

### Le Canada adopte un plan d'action

La Convention d'Ottawa sert de cadre pour la recherche de solutions au problème créé par les mines. Le Canada a donné l'exemple en adoptant des mesures destinées à assurer la mise en pratique de ces principes :

- il a achevé de détruire ses stocks de mines un mois avant la signature de la Convention en décembre 1997;

- il a été le premier pays à ratifier le nouveau traité;

- il a adopté des mesures législatives criminalisant la production, l'emploi, le transfert ou la possession de mines par tout citoyen canadien;

- il a créé le Fonds canadien contre les mines terrestres (FCMT), doté d'un budget de 100 millions de dollars étalé sur cinq ans, et chargé de contribuer à l'interdiction universelle des mines et à la réalisation des objectifs de la Convention.

**Le Fonds canadien contre les mines terrestres**  
Le Fonds est géré au moyen d'une formule innovatrice qui fait appel à la collaboration de quatre organismes fédéraux – le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère de la Défense nationale (MDN) et Industrie Canada. Le MAECI pilote les initiatives relatives à l'universalisation de la Convention (c'est-à-dire les démarches visant à en promouvoir l'adoption et la ratification par tous les pays de la planète), à la coordination et au leadership stratégique à l'échelle internationale, aux activités de surveillance en vue d'assurer le respect des dispositions du traité, ainsi qu'aux activités destinées à informer la population canadienne au sujet des mines et à rallier et consolider les appuis à l'échelle locale. Le MAECI a mis sur pied une équipe d'action contre les mines (ILX) pour se pencher sur ces questions. Il a en outre créé un programme visant à aider d'autres pays à détruire leurs stocks de mines.

L'ACDI, pour sa part, finance des programmes qui aident à accroître et renforcer les ressources en déminage; à diffuser l'information sur les mines et à venir au secours des victimes, avec le concours d'ONG canadiennes et internationales, du secteur privé, d'organisations multilatérales comme les organes de l'ONU, ainsi que d'autres partenaires dans les pays concernés. Son Unité d'action contre les mines contribue à la formation au déminage humanitaire, aux études d'impact des mines, aux programmes de sensibilisation aux dangers des mines, aux mesures destinées à faciliter l'adaptation et la réinsertion économique des survivants, et à la planification du développement après le déminage.



Photo: Tim Meyer/CCP

De concert avec Industrie Canada, le MDN a mis sur pied le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD), un outil indispensable pour le développement de nouveaux produits et procédés liés au déminage, qui sert de pont entre l'industrie canadienne et les organisations de démineurs. Le CCTD effectue des essais et évaluations techniques afin de veiller à ce que seuls les produits et les procédés les plus efficaces et les plus appropriés soient déployés sur le terrain. En outre, le MDN apporte son concours aux opérations de destruction des stocks de mines et détache des conseillers techniques auprès des centres d'action antimines dans les pays minés.

**Un ambassadeur extraordinaire pour l'action contre les mines**  
Pour coordonner ces actions et symboliser l'importance qu'elles revêtent à ses yeux, le Canada a créé un poste d'ambassadeur extraordinaire pour s'occuper de tout ce qui se rapporte à l'universalisation et à la réalisation de la Convention d'Ottawa. Jill Sinclair fut la première à occuper ce poste; Daniel Livermore lui a succédé en 1999, et Ross Hynes assume ces fonctions depuis le milieu de cette année. Au MAECI, le groupe ILX est chargé de secondar l'ambassadeur dans son travail.

**Un impact positif : quelques mots au sujet de ce rapport**  
Ce rapport du FCMT est consacré aux activités de financement et autres qui ont eu lieu entre le 1<sup>er</sup> avril 2001 et le 31 mars 2002. Comme certains aspects de l'action antimines débordent ce cadre temporel, il est également fait mention de certains résultats enregistrés au cours des derniers mois (le nombre de ratifications, par exemple). Le rapport s'attache en priorité à montrer comment l'aide directe et les initiatives diplomatiques du Canada ont effectivement un impact positif dans le combat mené pour débarrasser le monde de ce fléau que sont les mines terrestres.

Il importe que le Canada continue de faire preuve de leadership pour favoriser la réalisation des objectifs de la Convention. En joignant ses efforts à ceux d'autres États et à ceux des partenaires de la société civile au pays et à l'étranger, il aide les populations touchées un peu partout à travers le monde à prendre progressivement le dessus dans le combat contre les engins de mort.

## La Convention d'Ottawa en bref

La Convention d'Ottawa a ceci de particulier qu'elle prévoit à la fois l'interdiction totale d'une arme d'usage courant depuis plusieurs générations et la mise en place de mesures visant à soulager les souffrances dont cette arme est la cause. En acceptant d'être lié par la Convention, un État s'engage

- à mettre fin sur-le-champ à l'emploi, à la production et au transfert des mines antipersonnel;
- à détruire les stocks existants au cours des quatre années suivant l'entrée en vigueur de la Convention sur son territoire;
- à nettoyer les zones minées dans un délai de dix ans;
- à aider au rapatriement et à la réadaptation des victimes des mines;
- à prêter sa collaboration en vue d'assurer le respect intégral de la Convention.

En décembre 1997, 122 États ont signé la Convention à Ottawa. Au 1<sup>er</sup> mars 1999, 40 pays signataires l'avaient ratifiée, ce qui lui donnait automatiquement force de loi. Compte tenu des délais qui marquent habituellement les négociations et l'entrée en vigueur des traités internationaux, le processus s'est déroulé dans des cas en temps record. À ce jour (novembre 2002), 130 États ont ratifié la Convention.

Pour mettre fin à l'emploi, la production, l'exportation et la constitution de stocks de mines terrestres

Dans toute l'histoire des accords de désarmement, on n'a jamais vu un traité être signé et ratifié plus rapidement que la Convention d'Ottawa, qui interdit complètement la production, l'utilisation, le stockage et le transfert des mines antipersonnel.

« Chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance, employer de mines antipersonnel, mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, de mines antipersonnel; assister, encourager ou inciter, de quelque manière, quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention. » – Article 1.1 de la Convention d'Ottawa



## Pour mettre fin à l'emploi, la production, l'exportation et la constitution de stocks de mines terrestres

L'universalisation de la Convention progresse à un rythme soutenu. En novembre 2002, 130 États avaient formellement adhéré au traité. Parmi les adhésions encourageantes qui ont marqué l'année écoulée figurent celles de l'Angola et de l'Afghanistan, deux pays fortement éprouvés.

On peut également citer les progrès suivants, relevés dans le rapport de l'Observatoire des Mines pour 2002 (la période observée s'étend de mai 2001 à juillet 2002) :

- six autres pays ont achevé la destruction de leurs stocks, soit l'Albanie, l'Équateur, le Pérou, la Suède, la République tchèque et le Yémen, ce qui porte à 33 le nombre des pays qui ont éliminé leurs stocks de mines;
- 14 pays n'ont pas encore formellement déclaré avoir mis fin à leur production de mines, mais trois d'entre eux (la Corée du Sud, l'Égypte et les États-Unis) semblent avoir cessé d'en fabriquer; depuis l'adoption de la Convention, le nombre de pays producteurs est passé de 55 à 14;
- rien n'indique que les États qui ont signé ou ratifié la Convention importent ou exportent des mines.

### L'impact positif des alliances

#### Société civile

Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle fondamental dans l'action antimites. Des instances internationales comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été parmi les premières à attirer l'attention sur le sort des populations exposées aux mines à travers le monde. En 1992, plusieurs groupes de la société civile se sont rencontrés pour créer une alliance internationale et lancer une campagne mondiale visant à interdire les mines terrestres (International Campaign to Ban Landmines, ICBL), donnant ainsi le coup d'envoi à un mouvement coordonné en vue de réaliser cet objectif, de déminer les zones minées et de venir en aide aux victimes.

Un certain nombre de pays, dont le Canada, ont emboîté le pas et adhéré au mouvement. Celui-ci s'est vite transformé en une coalition d'États et de groupes privés qui s'est employée à négocier un traité visant à interdire et à éliminer les mines antipersonnel. Depuis la signature de la Convention d'Ottawa, l'ICBL a joué un rôle important dans les démarches en vue d'universaliser le traité et d'appuyer les programmes d'action antimites sur le terrain. Le Canada continue de promouvoir la participation de la société civile à ce processus par l'entremise de l'ICBL.

Dans le cadre des programmes axés sur l'action contre les mines et les activités de surveillance, le MAECI a versé 484 744 dollars en 2001-2002 à l'ICBL pour appuyer ses efforts en ce qui a trait à l'universalisation et la mise en application de la Convention; cette somme comprend 210 000 dollars pour les

travaux de recherche menant à la production et à la diffusion du rapport de l'Observatoire des mines, qui chaque année fait état des mesures prises par les pays signataires pour appliquer la Convention et en assurer le respect. L'Observatoire fait appel à un réseau mondial de chercheurs indépendants du secteur non gouvernemental; leur apport représente un outil de surveillance essentiel pour observer les politiques et pratiques des États relativement aux mines terrestres.

La représentation canadienne au sein de l'ICBL est assurée par Action Mines Canada (AMC), qui regroupe plus de 40 ONG. En plus de mener des activités de formation et d'information aux niveaux national et international, AMC déploie de nombreux efforts en vue d'universaliser la Convention et de renforcer les capacités canadiennes en déminage humanitaire et en réadaptation des victimes. Membre du comité de coordination de l'ICBL et du groupe de pilotage international de l'Observatoire des mines, ainsi que du comité directeur du Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines, AMC coordonne en outre les contributions des pays des Amériques à l'Observatoire. Le MAECI a versé 317 400 dollars au titre des programmes d'Action Mines Canada en 2001-2002.

#### Conférences régionales

Le Canada continue d'accorder son appui à la tenue de rencontres régionales pour stimuler la formation d'alliances régionales ou nationales axées sur l'action antimites.

- Varsovie, 14 et 15 juin 2001 – Le MAECI a consacré la somme de 40 803 dollars à l'organisation, conjointement avec la Pologne, d'un séminaire consacré aux difficultés que soulève la mise en application de la Convention d'Ottawa dans les pays d'Europe orientale et les États baltes. Les séances de travail ont porté sur différents aspects techniques, tels que les obligations juridiques qu'impose la Convention et les règles qu'elle renferme concernant la préparation de rapports nationaux, l'utilité militaire des mines et les solutions de rechange, et la façon de procéder pour obtenir de l'aide en vue de détruire les stocks et nettoyer les régions minées. Parmi les invités figuraient la Lettonie, la Lituanie, l'Éstonie, le Bélarus, l'Ukraine, la Russie et la Finlande, ainsi que le Service de l'action antimites des Nations Unies, l'OTAN et la Commission européenne.

- Oulan Bator, 27 et 28 juin 2001 – Co-parrainée par la Mongolie et le Canada et coordonnée par l'équipe de recherche

de l'Observatoire des mines en Mongolie, cette réunion d'échange d'informations, à laquelle le MAECI a consacré 27 281 dollars, visait à démontrer au gouvernement de ce pays les bénéfices engendrés par l'adhésion à la Convention. Bien qu'il n'y ait pas de champs de mines en territoire mongol, on y trouve des zones contaminées par des munitions non éclatées (UXO) et un stock de mines achetées durant les années 70. Des experts techniques venus de la Thaïlande, du Japon, de la Bulgarie, du Canada, du PNUD, de l'UNICEF et du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) ont participé à la rencontre, considérée comme un premier pas vers l'adhésion de la Mongolie à la Convention. La délégation de ce pays s'est dite désireuse de soutenir les principes humanitaires établis par la Convention.

- Kuala Lumpur, 8 et 9 août 2001 – En collaboration avec le gouvernement de la Malaisie, le Canada a organisé un séminaire régional sur la destruction des stocks de mines antipersonnel et d'autres munitions. L'importance de cette rencontre tient au fait qu'elle était la première à cibler les pays membres du Forum régional de l'ANASE (FRA). Presque tous les membres asiatiques du FRA étaient représentés, y compris des pays qui n'ont pas encore signé la Convention, comme l'Inde, la Chine, le Viêt-Nam et la République de Corée. L'intérêt manifesté par les participants laisse croire que ce genre de rencontre pourrait être intégré de manière plus formelle dans la structure du FRA à l'avenir. Le MAECI a contribué la somme de 58 570 dollars à cette initiative.

- Tunis, 15 et 16 janvier 2002 – Un séminaire régional sur la Convention d'Ottawa, organisé par les gouvernements de la Tunisie et du Canada et financé à hauteur de 50 489 dollars par le MAECI, a réuni des participants venus de l'Algérie, de la Libye, de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie, ainsi que des représentants de l'ONU et d'ONG internationales. Les deux

principaux résultats de la rencontre ont été l'adoption d'un rapport final établissant les éléments nécessaires pour réaliser des progrès importants relativement à l'adoption de la Convention et de programmes d'action antimites en Afrique du Nord, et la formation d'une alliance entre le Canada et la Tunisie pour faire la promotion de la Convention dans le Maghreb et dans le monde arabe en général.

#### Le Groupe Reay

L'intégration de l'action antimites dans les travaux des organisations régionales et multilatérales est un élément important des efforts visant à renforcer les appuis en faveur de la Convention d'Ottawa. Le Groupe de soutien régional à l'action antimites, un organe du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, est un exemple de cette démarche coordonnée. Précédemment connu sous le nom de Forum de coopération pour l'action antimites en Europe du Sud-Est, le groupe a été renommé en l'honneur du lieutenant général (retraité) Gordon Reay, qui était conseiller spécial auprès de l'ambassadeur du Canada à l'action contre les mines et président du Forum au moment de son décès.

Mettant à contribution les structures existantes pour éviter les chevauchements, le Groupe Reay est un organe tout désigné pour aider à repérer et combler les lacunes qui existent entre les diverses initiatives lancées au niveau régional. Comme plusieurs organisations s'occupent déjà de déminage opérationnel en Europe du Sud-Est, l'initiative du Pacte de stabilité n'est pas centrée sur le déminage mais plutôt sur d'autres aspects tout aussi importants de l'action antimites qui peuvent concrètement favoriser la paix et la sécurité dans la région – par exemple, la destruction des stocks, les essais et évaluations, la formation, etc.

L'appui financier du MAECI (venant de sources autres que le FCMT) aux activités du Groupe Reay a pris la forme suivante en 2001-2002 :

## Le point sur l'universalisation

### ACCESIONS ET RATIFICATIONS DEPUIS AVRIL 2001

Accessions : Afghanistan, Comores, Congo Brazzaville, République démocratique du Congo, Érythrée, Nigéria

Ratifications : Algérie, Angola, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Gambie, Guinée-Bissau, Malte, République centrafricaine, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sierra Leone, Suriname, Uruguay

Plusieurs de ces pays sont durement touchés par le problème des mines. En adhérant à la Convention, ils ont formellement signifié leur intention d'être liés par les obligations et les principes qu'elle renferme, ainsi que leur engagement à éliminer les mines au sein de leur territoire.

Photo : Roland Suter/ICRC





- 120 000 dollars à la Commission du Danube pour aider à débayer les débris de trois ponts détruits à Novi Sad, en Yougoslavie;

- 88 974 dollars au Canadian International Demining Corps (CIDC) pour l'achat de vêtements de protection fabriqués au Canada et pour l'entraînement au port de ces vêtements, dans le cadre du programme de déminage en Macédoine;

- 100 000 dollars au PNUD pour l'affectation d'un conseiller technique senior au Centre d'action antimites de Bosnie-Herzégovine (BHMAG).

Dialogue avec les pays n'ont pas encore adhéré à la Convention Le Canada encourage activement le dialogue avec les pays qui, invoquant des motifs de sécurité nationale, n'ont pas encore ratifié la Convention ou n'y ont pas encore accédé. La participation de membres influents des Forces canadiennes, dont l'ex-chef d'état-major, le général (retraité) Maurice Baril, a conféré une plus grande autorité aux délégations canadiennes et facilité les échanges avec les dirigeants militaires des pays concernés. Ces échanges de haut niveau, consacré à toute une gamme de questions techniques, y compris la recherche de substituts pour les mines terrestres et la révision des stratégies militaires actuelles, se sont révélés très utiles. La Finlande, le Maroc, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie sont au nombre des pays qui ont participé à ce processus.

En 2001-2002, le MAECI a établi une contribution de 125 302 dollars pour continuer d'appuyer les travaux du professeur Christopher Kirkey, universitaire invité de Boston (Massachusetts) et spécialiste de l'action antimites. Ces travaux ont pour but d'intégrer les cours et conférences sur l'action antimites dans les programmes des établissements d'enseignement postsecondaire aux États-Unis. Durant cette période, M. Kirkey a poursuivi sa tournée de conférences et de discussions et continué de diriger des ateliers de perfectionnement du personnel enseignant dans plusieurs collèges et universités américaines; il a organisé une tournée de discussions et dirigé des ateliers de formation destinés aux professeurs dans divers établissements supérieurs, assisté à des conférences, préparé des communications sur la Convention d'Ottawa et l'élimination des mines terrestres, et créé un site internet (<http://www.professorandmine.com/>) pour aider les enseignants à mettre au point un cours consacré à la Convention.

#### Destruction des stocks

Il est essentiel de détruire les stocks de mines pour pouvoir prévenir leur prolifération, mais il s'agit d'une tâche complexe sur le plan technique. Le Canada apporte son soutien technique aux signataires de la Convention d'Ottawa afin de leur permettre de signataires de leur obligation de détruire les stocks de mines.

Le MAECI a établi une contribution de 152 430 dollars en faveur de la NAMSA, l'Agence d'entretien et d'approvisionnement de l'OTAN, pour l'aider à poursuivre la destruction des stocks en Albanie. Le Canada était en tête de ce projet, auquel huit pays ont pris part et qui avait débuté au cours de l'exercice

précédent; le projet a été achevé en avril 2002 sans incident et dans les limites budgétaires, deux ans avant l'échéance fixée.

Donnant suite à la phase de planification entreprise l'an dernier, le MAECI a versé à la NAMSA la somme de 375 396 dollars dans le cadre des engagements pris par le Canada en vue d'aider l'Ukraine à réaliser son premier projet de destruction des stocks de mines. Le Canada pilote cette initiative, en collaboration avec les Pays-Bas, la Pologne et la Hongrie. On envisage de détruire 400 000 mines de type PMN d'ici le début de 2003. Le Canada collabore aussi avec l'Ukraine, le PNUD et d'autres donateurs intéressés à la mise au point d'un projet de destruction de quelque 5,9 millions de mines de type PFM qui restent en Ukraine. Le MAECI a en outre versé 79 964 dollars à la NAMSA pour aider la Moldavie à se débarrasser de ses stocks de mines en même temps que d'autres types de munitions et de carburant pour les fusées, et par là, à se conformer aux obligations qu'impose la Convention d'Ottawa.

Le Centre international de déminage humanitaire de Genève a reçu 5 287 dollars du MAECI pour envoyer un expert technique au Yémen en septembre 2001 afin d'évaluer les aspects techniques et méthodologiques de la destruction des stocks de mines qui restent dans ce pays. Par la suite, le ministère a fourni 33 600 dollars pour aider le Yémen à achever d'éliminer ces stocks. Le CIDHG a aussi reçu du MAECI la somme de 14 349 dollars pour gréger des panneaux d'avertissement (portant l'inscription « Danger » dans les langues nationales) dans les aires d'évaluation des sites de destruction des stocks au Mozambique et en Ukraine.

En 2001-2002, le MAECI a versé une contribution de 476 048 dollars au Fonds du « Défi de Managua », administré par l'Organisation des États américains (OEA), afin d'accélérer la destruction des stocks dans les Amériques avant la Troisième Réunion des États parties. L'aide financière et technique offerte par le Canada a permis au Pérou, à l'Équateur et au Honduras de relever le défi et de détruire la totalité de leurs stocks avant la réunion. Le Nicaragua a pour sa part complété la destruction de ses stocks (133 435 mines au total) en août 2002.

#### Pour assurer l'application efficace de la Convention

**Troisième Réunion des États parties, Managua, septembre 2001**  
La Troisième Réunion des États parties, qui s'est déroulée au Nicaragua en septembre 2001, a permis d'attirer l'attention sur l'action antimites dans les Amériques. Le Défi de Managua, lancé à l'automne 2000, encourageait tous les États parties ou signataires qui n'avaient pas encore détruit leurs stocks ou terminé le processus de ratification, de s'engager à le faire avant la rencontre de Managua. Le Canada a fourni une aide financière et technique pour aider les pays concernés à réaliser ces objectifs.

Le Défi de Managua a bien joué son rôle : des six pays signataires qui n'avaient pas encore ratifié la Convention quand le Défi a été lancé, quatre l'ont fait depuis, soit l'Uruguay (juin 2001), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (août 2001), le Chili (septembre 2001) et le Suriname (mai 2002). Le Guyana et Haïti ont quant à eux amorcé le processus de ratification.

Un autre volet du Défi a trait aux rapports « de transparence » que les États parties doivent présenter conformément à l'article 7 de la Convention. Pour aider à clarifier cette exigence, le Canada a organisé en mai 2001 à l'intention des membres de l'OEA une réunion spéciale à Washington consacrée à la préparation de ces rapports.

Le MAECI a également versé en 2001-2002 une contribution de 15 000 dollars au gouvernement du Nicaragua pour l'aider à tenir la réunion des États parties.

Dans le cadre de son engagement envers le programme de travail intersectoriels à l'appui de ces réunions annuelles, le Canada a co-présidé (avec le Honduras) le comité permanent sur l'aide aux victimes des mines et leur réintégration socio-économique; son mandat s'est achevé avec la clôture de la Quatrième Réunion des États parties, en septembre 2002.

Appui aux autres processus de la Convention  
Le MAECI a continué d'appuyer financièrement les initiatives facilitant et accroissant la participation aux réunions des États parties et à celles des comités permanents de la Convention d'Ottawa. Cette aide comprenait les contributions suivantes :

- 75 000 dollars au Programme de sponsorship des délégués, administré par le CIDHG, pour permettre aux représentants des États parties touchés par les mines et des pays moins développés de participer aux réunions prévues pour donner suite à la Convention;

- 50 000 dollars au Fonds volontaire d'affectation spéciale, établi par le CIDHG, en faveur de l'unité d'appui à l'application de la Convention, qui a été créée après la réunion de Managua en septembre 2001

## Un impact positif dans les Amériques

### LE DÉFI DE MANAGUA CONTRIBUE À LA DESTRUCTION DES STOCKS

Le Canada a participé activement au Défi de Managua en étroite collaboration avec les membres de l'OEA et d'autres pays dans le but d'appuyer les initiatives prises par les pays des Amériques pour détruire leurs stocks avant la tenue de la Troisième Réunion des États parties. Sa contribution de 692 177 dollars échelonnée sur deux ans a aidé plusieurs pays du continent à se débarrasser de leurs mines : le Pérou (222 892 mines en 2001), l'Équateur (240 302), le Nicaragua (90 000) et le Honduras (9 000). Grâce à l'appui d'autres pays, le Chili et le Brésil ont eux aussi relevé le défi en détruisant respectivement 106 000 et 13 649 mines.



Photo : John Reisdorf

Réduction du nombre de victimes et programmes d'éducation pour la prévention des accidents

Pour éviter d'être victime de l'explosion d'une mine, il faut d'abord savoir où ne pas poser le pied. Ce n'est qu'en renseignant les gens au sujet des dangers des mines et en leur apprenant comment les éviter qu'on pourra sauver des vies.

---

« Chaque État partie qui est en mesure de le faire fournira une assistance pour des programmes de sensibilisation aux dangers des mines. » – Article 6.3 de la Convention d'Ottawa



## Réduction du nombre de victimes et programmes d'éducation pour la prévention des accidents

**Le Canada appuie les programmes d'éducation pour la prévention des accidents par mines (PEPAM), dont on considère qu'ils font partie intégrante de l'action antimines. Les PEPAM aident les populations exposées à modifier des comportements à risque en les renseignant au sujet des dangers des mines au moyen de techniques éducatives qui tiennent compte de facteurs tels que la culture, l'âge et le degré d'alphabétisation.**

La formation dans ces programmes se fait dans les deux sens. D'une part, les PEPAM font part aux populations exposées des dangers que posent les mines et leur apprennent à se protéger. Et de l'autre, les gens fournissent aux responsables du déminage des données précises sur l'ampleur de la contamination par les mines et les munitions non éclatées dans leur localité. Les besoins et les priorités des localités sont ainsi connus et des activités telles que les relevés, le marquage et le cloutage des champs de mines en sont facilités d'autant. Mis en place au milieu des années 90 par un certain nombre d'ONG œuvrant dans le domaine de l'action antimines, les PEPAM ont aujourd'hui intégré dans les normes et politiques de l'ONU. On a constaté à cet égard deux tendances en 2001 et durant la première moitié de 2002, soit une standardisation plus poussée des PEPAM et une meilleure intégration de ces programmes avec d'autres initiatives d'action humanitaire.

L'article 6 de la Convention impose aux États parties l'obligation de contribuer aux programmes de sensibilisation. Le Canada continue de faire sa part en appuyant les programmes des ONG et des organisations internationales et multilatérales dans ce domaine.

### Afghanistan

En 2001-2002, l'ACDI a versé 4,4 millions de dollars – dont 400 000 dollars venant du FCMT – au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU pour appuyer le Programme d'action antimines pour l'Afghanistan (MAPA). Ce programme s'inscrit dans un plan d'aide humanitaire d'urgence auquel participent plusieurs organes de l'ONU et qui a pour objectifs immédiats d'empêcher que les mines et les munitions non éclatées ne fassent de nouvelles victimes, et de déblayer les routes et les zones urbaines essentielles afin que les activités humanitaires puissent reprendre.

Les responsables du MAPA collaborent étroitement avec leurs vis-à-vis des programmes de rapatriement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Pakistan et en Iran, en vue de diffuser le matériel d'information dans les camps de réfugiés et les centres de rapatriement volontaire, ainsi qu'aux postes-frontières et dans les centres du HCR en Afghanistan, au Pakistan et en Iran. Tous les réfugiés qui retournent dans leur pays reçoivent une formation afin d'apprendre à parler au danger que posent les mines. De plus, le centre d'action antimines du MAPA s'emploie à intégrer la sensibilisation aux mines dans les programmes scolaires réguliers en tenant des séances d'information à l'intention des fonctionnaires du ministère

de l'éducation, des directeurs d'école et des représentants provinciaux du secteur de l'éducation.

### Cambodge

L'organisme Vision mondiale Canada a reçu 185 000 dollars de l'ACDI dans le cadre d'un programme de deux ans qui s'adresse aux populations à risque élevé – les jeunes écoliers, les femmes et les ex-combattants, notamment – dans la province de Batambang au Cambodge. Cette activité fait partie d'un plan d'action intégré axé sur le déminage, le développement communautaire et l'aide aux victimes, auquel participent le gouvernement cambodgien, Vision mondiale Cambodge et des ONG internationales comme le Mines Advisory Group (MAG).

Cette année, l'équipe d'action antimines de Vision mondiale Cambodge a offert des séances d'information à 116 groupes qui devaient être relocalisés, ainsi qu'à 2 599 enfants et 1 858 femmes. Elle a également tenu 501 séances de formation consacrées aux mesures de sécurité à l'intention de groupes exposés aux mines dans trois districts du Cambodge. L'équipe a en outre choisi 18 champs de mines qui feront l'objet d'opérations de déminage et de projets de développement communautaire. Par ailleurs, elle a signalé 32 mines, 30 allumeurs et 107 munitions non éclatées à l'organisme partenaire MAG en vue de leur destruction à une date ultérieure. Au total, 743 familles ont bénéficié de ces activités de réduction des risques, y compris l'aménagement de latrines et de points permettant un accès sécuritaire aux points d'eau et aux installations sanitaires. On peut enfin signaler un autre résultat important de ce projet, soit l'enregistrement de titres fonciers temporaires pour 185 familles qui avaient dû s'établir dans des champs de mines parce qu'elles n'avaient pas d'autre choix. Ces familles sont aujourd'hui propriétaires de terres déminées, qu'elles peuvent désormais exploiter.

### Colombie

Avec l'appui financier du MAECI (75 000 dollars), l'UNICEF a entrepris en Colombie la deuxième phase d'un projet de sensibilisation aux dangers des mines. En raison de la guerre civile qui sévit à l'heure actuelle, les populations civiles sont très exposées aux blessures dues aux mines. Avec la collaboration du gouvernement colombien, l'UNICEF a pu rejoindre la majorité des localités exposées. Cette année, le travail a porté spécifiquement sur les campagnes d'information qui s'adressent aux localités menacées, tout en maintenant l'appui au programme général de sensibilisation mis sur pied par les Scouts de Colombie.

### République démocratique du Congo (RDC)

La section belge de Handicap International a reçu du MAECI une contribution de 43 100 dollars en 2001-2002 pour effectuer des travaux de déminage dans la ville de Kisangani. Dans le cadre d'un programme intégré conjuguant l'enlèvement des mines et des munitions non éclatées à la sensibilisation aux mines, 88 séances d'information ont eu lieu, rejoignant plus de 26 000 personnes. De février 2001 à février 2002, aucun nouveau cas de blessure attribuable aux mines n'a été rapporté à Kisangani.

### Inde

Le MAECI a versé 20 000 dollars à l'IIPDEP (Institut indien pour la paix, le désarmement et la protection de l'environnement) afin qu'il puisse organiser huit ateliers (avec exposition de photos) dans le nord-est du pays. Cette activité avait pour but d'aider les gens à apprendre comment reconnaître la présence de mines dans le sol et à connaître leurs effets, et de créer en même temps des liens entre les ONG, les survivants et les ministères compétents afin qu'ils puissent mener une action efficace.

L'IIPDEP a également reçu du MAECI la somme de 5 000 dollars pour la production de 3 000 affiches en hindi cachemiri et lidakhi illustrant des modèles courants de mines qu'on trouve dans les régions frontalières de l'Inde et donnant des instructions appropriées quant aux mesures à prendre (par exemple, informer le chef du village). Les affiches ont été distribuées dans les États du nord et du nord-est, y compris le Jammu-et-Cachemire, le Radjasthan et le Punjab.

### Laos

UXO LAO, l'organisme national responsable de l'enlèvement des munitions non éclatées et des activités de sensibilisation au Laos, fait appel à des équipes sur le terrain pour s'acquitter de son travail

d'information. En 2001-2002, des équipes volantes de déminage ont visité quelque 2 107 villages, et des équipes d'information communautaire se sont rendues dans 753 villages. L'ACDI a versé 150 000 dollars pour soutenir le travail de cet organisme par l'entremise du Fonds d'affectation spéciale du PNUD.

### Namibie

L'ACDI a versé 85 940 dollars à la Croix-Rouge canadienne pour appuyer un projet de sensibilisation et d'aide aux victimes au Mozambique et en Namibie. En Namibie, un nouveau programme d'information a débuté en janvier dans la province de Kawango, située le long de la frontière anglaise. Quinze bénévoles ont reçu une formation du CICR, et trois d'entre eux ont reçu une formation axée sur l'évaluation des besoins des communautés. Une évaluation de ce genre a par la suite été faite dans quatre villages, et les renseignements ainsi recueillis ont servi à mettre au point un programme d'information pour cette région.

### Soudan

La Campagne soudanaise pour l'interdiction des mines terrestres (SCBL) a reçu du MAECI 55 380 dollars pour l'aider à mettre en pratique sa stratégie de sensibilisation aux mines. Cette stratégie consiste à concentrer les efforts de la société civile en vue de convaincre le gouvernement du Soudan de ratifier la Convention d'Ottawa, tout en enseignant le public sur les dangers des mines au moyen de campagnes d'information dans les écoles, auprès des médias et au niveau local. En 2001-2002, ces efforts se sont notamment soldés par la production d'un vidéo de 15 minutes au sujet de l'impact des mines sur la santé et du point de vue social et économique, ainsi que par la diffusion de six messages radio-phoniques sur les mines terrestres et la tenue de trois ateliers de formation pour les 10 membres du conseil consultatif de la SCBL.

## Un impact positif en Afrique et dans les Amériques

### LE CANADA FOURNIT DU MATÉRIEL POUR SENSIBILISER LES GENS AUX DANGERS DES MINES

Le MAEO a produit du matériel de sensibilisation aux dangers des mines en plusieurs milliers d'exemplaires à l'intention des pays d'Afrique et d'Amérique latine – en particulier, des panneaux portant l'inscription « Danger / Accés interdit » dans les langues locales et respectant les normes internationales quant aux dimensions au message et au matériel utilisé. Le MAEO a aussi fourni des carnets, des règles, des sacs et des crayons destinés à être distribués aux enfants d'Amérique latine dans le cadre de campagnes menées dans les écoles. Les activités d'information et de sensibilisation sont souvent un élément distinct des programmes intégrés de déminage et d'aide aux victimes. Ainsi, une partie des fonds versés à l'OEA pour le déminage au Nicaragua, au Honduras, au Guatemala, au Pérou et en Équateur va aux programmes de sensibilisation.

Photo: Giovanni DiFerranti



## Opérations de déminage

Centimètre par centimètre, les démineurs passent le sol au peigne fin pour détecter et neutraliser toutes les mines qui pourraient y être enfouies. Chaque jour, des cours d'école, des terres agricoles, des routes et d'autres infrastructures précieuses sont ainsi rendues à un usage normal.

« Chaque État partie s'engage à détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle, ou à veiller à leur destruction, dès que possible, et au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de la présente Convention pour cet État partie. » – Article 5.1 de la Convention d'Ottawa



## Opérations de déminage

Il est essentiel de déminer les terrains et de recommencer à les utiliser de façon à la fois sûre et productive pour pouvoir répondre aux besoins humanitaires des populations vivant à proximité de champs de mines. Le Canada appuie l'élaboration de modèles de déminage tenant compte de l'impact des mines sur la population locale, en vue de renforcer la capacité de ses partenaires locaux à déminer les zones prioritaires.

La Convention d'Ottawa accordée aux États parties un délai de 10 ans pour achever l'enlèvement des mines sur leur territoire. Ambitieux, cet objectif est néanmoins réaliste, surtout lorsqu'on tient compte de l'amélioration des compétences techniques des démineurs locaux. Le Canada investit des sommes importantes pour accroître les capacités des démineurs locaux et des responsables du déminage dans les pays touchés par les mines.

Des 111 pays et régions menacés par la présence de mines ou des munitions non éclatées, 85 ont fait état d'activités de déminage sous une forme quelconque en 2001 et pendant la première moitié de 2002, selon l'ICBL. Une étape importante a été franchie lorsqu'on a annoncé qu'au 15 décembre 2001, tous les champs de mines et emplacements de bombes à dispersion connus au Kosovo avaient été nettoyés.

### Afghanistan

Comme on l'a signalé précédemment, en 2001-2002 l'ACDI a versé 4,4 millions de dollars – dont 400 000 dollars venant du FCMT – au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU pour appuyer les activités du MAPA destinées à empêcher que les mines et les explosifs non éclatés fassent de nouvelles victimes et à débayer les routes et les quartiers urbains. Ces activités ont donné des résultats positifs dans le sud du pays; on peut notamment signaler ce qui suit:

- les capacités de déminage sont presque revenues à leur niveau d'avant septembre 2001;
- le nombre d'équipes de déminage manuel est passé de un à cinq, et on a également ajouté quatre chiens spécialement dressés, ce qui a eu pour effet d'accroître les ressources dont dispose le service de planification du déminage pour effectuer les relevés des champs de mines;
- l'Agence de déminage de l'Afghanistan, principale source d'équipes de déminage manuel dans le sud du pays, a vu le nombre de ses équipes opérationnelles passer de un à 11;
- le centre de dressage des chiens détecteurs de mines dispose maintenant de quatre équipes canines basées à Kandahar.

De plus, le Programme d'initiatives pour l'interdiction des mines du MAECI a versé 300 000 dollars à Med-Eng Systems pour l'achat de casques et de visières à l'intention des démineurs en Afghanistan.

### Bélarus

Le MAECI a versé la somme de 76 465 dollars au groupe CIDC pour l'achat de 20 détecteurs Minelab FIA4CMAC dont le ministère de la défense du Bélarus entend se servir pour pouvoir répondre aux dangers associés à la neutralisation des munitions explosives et pour enlever les mines et les munitions non éclatées. La formation du personnel de supervision figurait aussi parmi les activités entreprises dans le cadre du projet.

### Bosnie-Herzégovine

Le Programme intégré de l'ACDI pour la Bosnie-Herzégovine a versé la somme de 100 000 dollars à l'ONG Norwegian Peoples Aid pour appuyer les travaux d'une équipe de 29 démineurs dans le canton de Sarajevo. Ces opérations ont notamment permis de nettoyer une superficie totale de 73 450 m<sup>2</sup> et de permettre d'avoir de nouveau accès à 34 maisons familiales ainsi qu'à des installations électriques. Les sites déminés sont redevenus des terrains agricoles productifs.

L'ACDI a en outre versé la somme de 155 000 dollars au profit des forces armées des Entités afin de leur permettre de défrayer une partie des coûts d'assurance qu'entraîne le déploiement de 420 démineurs. Ce nombre représente 60 % des démineurs nationaux (locaux) et 38 % des effectifs de déminage présents en Bosnie-Herzégovine. Les équipes de déminage des forces armées des Entités ont nettoyé une superficie totale de 911 140 m<sup>2</sup> en 2001, ce qui représente une hausse de productivité de 35 % par rapport à 1999. Cette amélioration est due en bonne partie au recours à des méthodes « intégrées » de déminage.

Depuis plus de quatre ans, l'ACDI accorde un appui financier au centre national de dressage pour les chiens détecteurs de mines en Bosnie. Les compétences et l'expérience techniques administratives acquises depuis par le personnel bosniaque du centre sont telles qu'il n'y a plus qu'un expert international sur place, alors qu'il y en avait six à huit au début.

Les équipes de détection canines peuvent enlever les mines jusqu'à 12 fois plus rapidement que les démineurs manuels. En 2001-2002, la somme de 100 000 dollars a été affectée à la formation et au déploiement de telles équipes, ainsi qu'au développement des ressources locales en déminage. Durant cette période, 17 équipes canines ont été accréditées.

L'ACDI a versé une contribution de 422 000 dollars à Handicap International pour appuyer les activités de déminage effectuées dans le nord-ouest de la Bosnie par Akcija Protiv Mina (APM). Cette ONG bosniaque est devenue une organisation efficace, bien entraînée au niveau local, et affichant un bilan impressionnant du point de vue de la sécurité de ses opérations. APM a notamment eu succès toutes les tâches que lui a confiées le BHMAC, déblayant une superficie totale de 110 000 m<sup>2</sup>, y compris des villages, des routes, des terres agricoles, 22 maisons, des lignes de transport et des systèmes d'adduction d'eau. Grâce au travail d'APM, des réfugiés ont pu rentrer dans le canton d'Una Sana et à Mostar en 2001.

### Cambodge

Le MAECI a versé 70 678 dollars à la section cambodgienne du Mines Advisory Group pour l'achat de l'explosif FIXOR, mis au point au Canada, en vue d'appuyer ses activités de neutralisation des mines. Les équipes de déminage du MAG reçoivent une formation détaillée relativement à l'utilisation de cet explosif avant d'être déployées sur le terrain à travers le pays.

### République démocratique du Congo

Comme on l'a mentionné plus haut, la section belge de Handicap International a reçu du MAECI la somme de 43 100 dollars en 2001-2002 pour effectuer des travaux de déminage dans la ville de Kisangani et ses environs. La stratégie mise en place dans le cadre du programme consiste notamment à établir les zones de déminage prioritaires. En 2001-2002, par exemple, la population locale a de nouveau pu utiliser en sécurité l'école de Mutumbi après que celle-ci eut été déminée.

### Corne de l'Afrique

Par l'entremise du MDN, le MAECI a établi une contribution de 69 626 dollars afin de fournir des explosifs à HALO Trust, une ONG écossaise qui mène une action antimites humanitaire en Afrique et en Asie, afin qu'elle puisse poursuivre son travail le long de la frontière entre l'Erythrée et l'Éthiopie.

Guatemala  
LOEA a reçu du MAECI la somme de 83 000 dollars pour les activités coordonnées dans le cadre de son programme d'aide au déminage en Amérique centrale. Durant le module VIII du programme (une période de six mois prenant fin en septembre 2001), les opérations – dont une campagne d'information sur les dangers des mines qui a été menée dans 165 localités – ont été complétées dans les huit municipalités du département de Quiché. En septembre, une campagne intensive d'éducation préventive et une étude d'impact détaillée ont été entreprises dans le département de San Marcos, désigné dans le plan national de déminage comme la prochaine zone prioritaire. En mars 2002, 132 villages avaient été étudiés et avaient reçu du matériel d'information sur les mines. En rapport avec ces activités, 29 munitions non éclatées ont été repérées et détruites. Les autorités guatémaltèques estiment que le programme devrait prendre fin en 2005.

### Honduras

Le MAECI a versé une contribution de 332 718 dollars à l'OEI pour la deuxième phase des opérations de déminage au Honduras. Premier pays des Amériques à avoir détruit la totalité de ses stocks de mines, le Honduras s'efforçait en outre de devenir, en 2001, le premier à se débarrasser complètement de ces engins en Amérique centrale. En 2001-2002, on a procédé à la dernière phase du déminage dans le département de Choluteca, où il subsistait moins de 1 000 mines selon les autorités nationales. Bilan en mai 2001 : 2 242 mines ou munitions non éclatées détruites, 53 062 objets métalliques détectés et 371 619 m<sup>2</sup> de terrains déminés. Bien que des problèmes de matériel aient causé certains retards durant l'année, le programme n'en a pas moins enregistré un taux d'achèvement de 98 %. On s'attend maintenant à ce que les travaux de déminage soient terminés d'ici décembre 2002.

## Un impact positif au Cambodge

### LE DÉMINAGE DES VILLAGES : PREMIÈRE ÉTAPE DE LA RELANCE DE LA PRODUCTIVITÉ

Pendant une période de quatre mois au début de 2002, une équipe du MAG a déminé les villages d'Ouerm Chok et de Svay Chom dans la province de Baitambang afin que leurs habitants puissent s'y adonner à des activités productives dans des conditions plus sûres, ce dont on pu profiter directement (33 familles (682 personnes) et indirectement 268 autres (1 256 personnes)). La prochaine étape, à laquelle l'Organisation mondiale du Travail (OIT) consistera à recréer le canal. Les villageois construiront ensuite une route dans le cadre d'un programme qui leur offrira des vivres en échange de leur travail. L'accès plus facile et plus sûr à leurs fermes et à des quartiers, de plus, leur permettra de cultiver leurs terres contribuant ainsi à améliorer leur existence.

Photo: Tim Page/OCHR





près des infrastructures économiques et publiques dans les villages et leurs environs. D'après les données recueillies par les responsables du programme de déminage de la province d'Inhambane, 11 sites et leurs abords (y compris des écoles, des centres commerciaux, des points d'eau, un centre de santé et un réservoir pour traiter le bétail) ont été déminés de novembre 2001 à février 2002. Les opérations de déminage menées dans le cadre du programme font appel aux méthodes manuelles et mécaniques ainsi qu'aux équipes canines.

#### Nicaragua

L'ACDI a versé la somme de 500 000 dollars à l'OEI en 2001-2002 dans le cadre d'un engagement pluriannuel destiné à appuyer les opérations de déminage au Nicaragua. Le Canada et la Norvège ont financé un programme d'aide au déminage dans le district de Nuevo Segovia dans le nord du pays, le long de la frontière hondurienne. Ce district renferme des terres agricoles de première qualité, et l'enlèvement des mines permettra à la population locale de pouvoir accéder de nouveau à ces zones productives. La contribution du Canada sert à financer les dépenses de fonctionnement sur le terrain (vêtements protecteurs, nourriture, polices d'assurance et entretien des véhicules).

#### Thaïlande

Par l'entremise du CIDC, le MAECI a affecté 399 288 dollars à l'achat de la débroussailluse-démineuse ProMac BDM48, un appareil mis au point au Canada, qui sera utilisé par le Centre d'action antimites de la Thaïlande dans ses opérations de déminage. De plus, une contribution de 59 000 dollars a été versée pour la formation d'opérateurs locaux et pour le développement de procédures de monitoring concernant cette machine.

Jordanie  
Le MAECI a de nouveau accordé son soutien (165 024 dollars) au corps de génie de l'armée jordanienne (Royal Corps of Engineers) pour son travail de déminage dans la vallée du Jourdain. La contribution versée en 2001-2002 était destinée à l'achat d'ambulances pour transporter d'urgence les techniciens éventuellement blessés pendant l'enlèvement des engins non éclatés.

#### Laos

L'organisation UXO LAO a nettoyé 874 hectares de terrain et détruit 82 024 munitions non éclatées en 2001-2002, augmentant ainsi la superficie des terres qui peuvent être affectées à l'agriculture et au développement. Comme on l'a signalé précédemment, l'ACDI a versé 150 000 dollars pour soutenir ce travail par l'entremise du Fonds d'affectation spéciale du PNUD.

#### Mozambique

En 2001-2002, une coalition d'ONG regroupant le Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), Coopération Canada-Mozambique (COCAMO) et Handicap International a reçu de l'ACDI la somme de 410 000 dollars dans le cadre d'un programme quinquennal visant à réduire le nombre d'accidents causés par les mines terrestres et à rétablir la productivité des infrastructures et des terres déminées. L'approche adoptée consiste principalement à renforcer les ressources des provinces en matière de déminage, de sensibilisation aux dangers des mines et de développement des localités déminées. La première phase du projet se déroule dans les provinces d'Inhambane et de Nampula, tandis que la deuxième est centrée dans la province d'Inhambane.

Les activités de la deuxième phase comprennent le déminage de proximité – c'est-à-dire le nettoyage de zones minées situées

### Un impact positif en Bosnie-Herzégovine

#### LE COFFRE À OUTILS DU DÉMINEUR

La participation d'équipes canines à la détection est venue renforcer les opérations d'enlèvement des mines et des munitions non éclatées en Bosnie-Herzégovine et compléter l'acquisition des éléments nécessaires pour constituer le coffre à outils idéal pour les opérations de déminage (démineurs manuels, équipes canines et appareils de détection mécaniques). L'utilisation de ces trois outils – le déminage intégré – aide à maximiser l'efficacité des opérations et à en optimiser la rentabilité.



Photo : John Roasad

La mise au point de techniques innovatrices et financièrement abordables a un impact positif sur l'action antimines. Les activités de recherche et développement contribuent aux perfectionnements qui permettent d'enlever plus rapidement un plus grand nombre de mines et d'améliorer la qualité de vie des personnes qui ont survécu à l'explosion d'une mine.

---

« Chaque État partie s'engage à faciliter un échange aussi large que possible d'équipements, de matières et de renseignements scientifiques et techniques concernant l'application de la présente Convention et a le droit de participer à un tel échange. » – Article 6.2 de la Convention d'Ottawa

---



## Centre canadien des technologies de déminage

Établi conjointement en 1998 par le ministère de la Défense nationale et Industrie Canada, le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD) collabore avec l'industrie pour développer et diffuser des technologies qui répondent aux besoins des démineurs. Pour recevoir l'appui du CCTD, il faut qu'une technologie soit viable et peu coûteuse, et qu'elle ait fait ses preuves sur le terrain. En 2001-2002, le Fonds canadien contre les mines terrestres a affecté au total environ 3,6 millions de dollars aux opérations du CCTD.

L'impact positif du CCTD  
Le CCTD contribue à une collaboration fructueuse des secteurs de la recherche et de l'industrie grâce aux activités suivantes :

- visites de travail dans les pays infestés de mines dans le but d'analyser les besoins technologiques des démineurs et d'offrir les avis des experts du Centre;
- activités de recherche et développement qui servent à résoudre des problèmes techniques et à guider l'industrie canadienne;
- mise au point de méthodes d'essai très avancées qui donnent des résultats fiables, reproductibles et statistiquement significatifs;
- activités rigoureuses d'essai et d'évaluation dans les laboratoires du Centre, qui permettent à l'industrie de perfectionner ses produits et de se défendre de ceux qui sont insatisfaisants;
- essais sur le terrain menés dans les pays minés en vue d'améliorer la conception du matériel et de faire la démonstration de nouvelles technologies aux usagers et à d'éventuels donateurs (les organisations susceptibles de financer l'achat d'équipement à l'aventure).

Des technologies qui répondent aux besoins de l'utilisateur  
Les technologies suivantes, mis en application dans les champs de mines avec l'aide du CCTD, ont eu un impact positif parce qu'elles ont rendu le déminage plus sûr et plus efficace – et ce, dans au moins deux cas, à un coût sensiblement moindre.

Débroussailluse-démineuse ProMac BDM48  
Après une phase préliminaire d'essais et d'évaluation au CCTD à l'aide de mines-robots non explosives, la débroussailluse-démineuse BDM48, mise au point par ProMac Manufacturing, une entreprise de Duncan (Colombie-Britannique), a subi des essais sur le terrain en Thaïlande à l'aide de mines-robots et de vraies mines. La machine s'est révélée être un outil exceptionnel pour dégager la végétation et les file-pièges et pour préparer le terrain en vue du déminage manuel. Elle s'est avérée très efficace dans les peuplements denses de bambou et dans des conditions extrêmement détremées, situations qui font habituellement problème pour des débroussailluses moins puissantes. Les essais effectués au CCTD et en Thaïlande ont aussi fait la démonstration d'une autre fonctionnalité au plan de la sécurité, soit la possibilité de déminer les mines sur place. Les résultats ont été analysés par un comité d'évaluation, qui a recommandé de laisser l'appareil en Thaïlande, ce qui fut fait avec le soutien financier du MAECI (399 288 dollars). La BDM48

fait maintenant partie intégrante des opérations de déminage en Thaïlande.

Vêtements de protection pour les démineurs  
En collaboration avec les États-Unis et l'Australie, le CCTD a développé une méthodologie de pointe pour étudier les effets que produit l'explosion d'une mine sur le corps humain. Cette méthodologie a servi à faire une évaluation détaillée des équipements de protection fabriqués par une firme d'Ottawa, McEng Systems, soit le modèle HDE (Humanitarian Demining Ensemble) et la boîte renforcée (Spider Boot). L'ensemble de déminage humanitaire est une combinaison légère et flexible qui fournit une protection équilibrée contre les mines antipersonnel à effet de souffle. Sa conception modulaire permet au démineur d'adapter l'ensemble rapidement et facilement en fonction de ses besoins particuliers. Cette combinaison est maintenant disponible sur le marché.

Le Niagara Foot®  
Conçu par Niagara Prosthetics and Orthotics, une firme de St. Catharines (Ontario), ce pied prothétique amélioré corrige les lacunes des modèles commerciaux actuels, par exemple leur piètre performance en terrain irrégulier. L'utilisation de matériaux avancés lui permet de mieux résister aux effets de la fatigue, et le recours à des procédés de fabrication modernes permet des économies considérables. Des épreuves de résistance ont été effectuées par l'Université Queen's. Le CCTD, le Centre d'action antimines de la Thaïlande et l'Université collaborent actuellement à des essais cliniques en Thaïlande. Les victimes qui participent à cet examen évaluent la prothèse et transmettent leurs observations par la poste. Les réactions ont jusqu'ici été très positives. Une deuxième série d'essais cliniques est prévue au Viêt-Nam et le fabricant intégrera des améliorations dans son produit à la lumière des renseignements recueillis.

Aide à la commercialisation des produits de l'industrie canadienne  
Au sein du CCTD, Industrie Canada a aidé à commercialiser les technologies et les innovations susceptibles de servir au déminage humanitaire et de venir en aide aux victimes. Grâce à la participation du programme Partenariat technologique Canada (PTC) de ce ministère, les entreprises canadiennes qui avaient mis au point des technologies prometteuses et voulaient contribuer à l'action

antimines pouvaient obtenir de l'aide pour commercialiser leurs produits. La débroussailluse ProMac BDM48 en est un exemple.

Industrie Canada et le MAECI ont mené une étude visant à déterminer quels étaient les débouchés commerciaux pour les technologies de déminage. L'étude a conclu que le marché du matériel et des technologies de déminage humanitaire n'était pas un marché traditionnel et que cela limitait sensiblement le rôle qu'Industrie Canada et PTC, en particulier, pouvaient jouer dans ce secteur. Comme aucune nouvelle initiative ne bénéficiait d'un financement de PTC en 2001-2002, il a été décidé qu'Industrie Canada aurait désormais un rôle consultatif au sein du FCMT. Les crédits restants du budget d'Industrie Canada destinés aux initiatives du Fonds ont été réaffectés à d'autres ministères pour appuyer leurs activités antimines (par exemple, pour permettre au MAECI de laisser la débroussailluse BDM48 en Thaïlande).

Pour sa part, le CCTD a cherché à surmonter les difficultés que pose l'introduction d'équipements nouveaux ou plus performants dans les opérations de déminage à travers le monde en aidant les entreprises canadiennes à définir les besoins des utilisateurs et, au moyen de tests et d'évaluation rigoureux, à fabriquer un produit qui répond à ces besoins et soit accepté par les utilisateurs. En juin 2001, le CCTD – grâce au concours financier du Programme d'initiatives pour l'interdiction des mines du MAECI (41 287 dollars) – a organisé à Vancouver un atelier de deux jours consacré à l'échange d'information entre fabricants et usagers. Les essais sur le terrain et les démonstrations de technologies que le CCTD a effectués dans des pays infestés de mines se sont révélés des outils particulièrement efficaces pour porter des technologies éprouvées à l'attention des utilisateurs et d'éventuels donateurs. Face à la concurrence qui les attend sur les marchés mondiaux, les entreprises canadiennes estiment que la publication des résultats des essais effectués au CCTD constitue un atout important dans les campagnes de mise en marché.

Collaboration internationale en matière d'essais et d'évaluations  
Quand le CCTD a été créé en 1998, il n'y avait pas, à ce moment-là, de méthodes généralement acceptées d'essai et d'évaluation des matériels de déminage. Le CCTD a depuis collaboré avec les États-Unis et l'Australie pour mettre au point des protocoles d'essai modernes permettant d'évaluer les équipements mécaniques, les

équipements de protection individuels et les détecteurs de métaux. Lors des essais effectués au CCTD et ailleurs, ces protocoles ont donné des résultats fiables, reproductibles et statistiquement significatifs. Les travaux canadiens dans ce domaine contribuent aussi à l'élaboration de protocoles reconnus mondialement dans le cadre du programme IITEP (International Test and Evaluation Program for Humanitarian Demining). Les participants à ce programme tiennent à l'heure actuelle des ateliers en vue d'élaborer des protocoles universellement reconnus pour les équipements mécaniques et les détecteurs de métaux. On fera de même, par la suite, pour les équipements de protection.

### Aide pratique aux démineurs

Grâce à son programme complet de recherche et développement et d'essai et d'évaluation, le CCTD peut fournir une aide pratique aux démineurs. Par exemple, il évalue les détecteurs de métaux commerciaux afin de leur offrir des avis impartiaux sur les nouveaux appareils. En 2002, le CCTD a procédé à l'essai de détecteurs que les Nations Unies devaient acheter pour l'Afghanistan. Également en 2002, une équipe du CCTD s'est rendue en Colombie pour aider les démineurs à tenir des essais permettant de choisir l'appareil le mieux adapté aux conditions locales. Son rôle était d'offrir des conseils au sujet des méthodes d'essai et de l'interprétation des données en s'inspirant de la longue expérience accumulée par ses membres en matière d'essai et d'évaluation des détecteurs de métaux.

Des visites dans des pays infestés de mines ont aussi permis au CCTD de réunir d'abondantes données sur les conditions des sols et sur les effets qu'ils ont sur le rendement des détecteurs de métaux et d'autres types d'appareils de détection. Ces renseignements seront versés dans une base de données internationale qui doit bientôt être constituée. Elles aideront les démineurs à choisir l'appareil qui convient le mieux aux conditions dans lesquelles ils doivent accomplir leur travail.

Cette forme d'aide pratique peut être obtenue en communiquant avec le personnel du Centre ou en consultant les rapports publiés sur le site du CCTD ([www.ccmat.gc.ca](http://www.ccmat.gc.ca)). Cette contribution à l'action antimines a un impact positif et le CCTD entend poursuivre et intensifier ses efforts en ce sens. C'est dans ce but que sont envisagées de nouvelles stratégies pour une interaction plus étroite avec les démineurs.

### Un impact positif sur les activités de déminage dans le monde

**FIXOR®** - Moins coûteux et moins dangereux à expédier et à entreposer que les explosifs classiques, l'explosif de type binaire FIXOR, produit par MREL Specialty Explosive Products, une entreprise de Kingston (Ontario), et mis à l'essai par le CCTD, est maintenant largement accepté par les démineurs. Il est actuellement utilisé dans plusieurs pays - Arménie, Cambodge, République démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Somalie, Thaïlande et Zimbabwe.

### Un impact positif pour les survivants en Thaïlande

Le Niagara Foot® - Les réactions obtenues en Thaïlande à la suite des essais cliniques de cette prothèse de fabrication canadienne (en état de « améliorations remarquables » en ce qui concerne « la facilité d'utilisation, la réduction de l'effort musculaire et l'amélioration de l'autre jambe », d'après le rapport d'étape de l'Université Queen's. Après s'être servis de la prothèse durant six mois, les utilisateurs ont souligné sa stabilité et son confort, ainsi que la rapidité avec laquelle ils s'y sont adaptés.





L'aide aux survivants et à leur milieu communautaire

Les mines terrestres ont eu des effets dévastateurs sur la vie et l'intégrité physique de centaines de milliers de gens qui vivent dans des quartiers ou des villages minés aux quatre coins de la planète. Grâce aux appuis grandissants que reçoit la Convention d'Ottawa à travers le monde, le nombre de nouvelles victimes de l'explosion des mines continue cependant de diminuer tandis que celui des survivants qui reçoivent des soins continue de s'accroître.

« Chaque État partie qui est en mesure de le faire fournira une assistance pour les soins aux victimes des mines, pour leur réadaptation, pour leur réintégration sociale et économique ainsi que pour des programmes de sensibilisation aux dangers des mines. »

— Article 6.3 de la Convention d'Ottawa



## L'aide aux survivants et à leur milieu communautaire

Les programmes d'aide aux victimes répondent aux besoins à très court et à long termes des victimes de mines terrestres, qu'il s'agisse de traitements d'urgence ou de la réinsertion économique et sociale. La contribution du Canada à ces programmes permet d'aider les personnes ayant survécu à l'explosion de mines terrestres (les « survivants des mines terrestres ») à refaire leur vie et à reconstruire leur communauté.

Le nombre de personnes qui sont victimes chaque année de l'explosion d'une mine terrestre a baissé sensiblement ces dernières années : on estime qu'il est passé d'environ 26 000 au milieu des années 90 à 15 000 en 2000 aujourd'hui. Il convient néanmoins de rappeler que le nombre total de personnes qui ont besoin d'aide à long terme en raison des blessures subies ne cesse de s'accroître. D'après l'ICBL, 121 pays (soit près des deux tiers des pays de la planète) doivent fournir des soins à des personnes qui ont survécu à l'explosion d'une mine – les « survivants ». En outre, les statistiques montrent qu'au moins 234 000 personnes à travers le monde nécessitent en permanence un suivi physique ou psychologique.

Le Canada joue un rôle actif sur la scène internationale pour ce qui est de l'aide aux survivants prévue par la Convention d'Ottawa. Il a siégé sur le comité permanent sur l'aide aux victimes et leur réinsertion sociale et économique (Standing Committee on Victim Assistance and Socio-Economic Reintegration), d'abord à titre de co-président de septembre 2000 à septembre 2001, puis comme co-président de septembre 2001 à septembre 2002. Il a accueilli, en octobre 2001, un atelier auquel participaient des représentants des États et des experts techniques dans le but de déterminer comment le comité pourrait aider les parties à s'acquitter de l'obligation collective envers les survivants que leur impose la Convention. En 2001-2002, les co-présidents du comité, le Canada et le Honduras, ont attaché une importance prioritaire à la nécessité de donner la parole aux survivants afin qu'ils puissent faire connaître leurs préoccupations et leurs suggestions.

Le Canada a accordé aussi un appui financier à diverses organisations qui assurent toute la gamme des formes d'aide requises par les survivants – interventions chirurgicales, soins hospitaliers, soins orthopédiques, counselling par les pairs, formation professionnelle, réadaptation communautaire, mise à niveau des installations de soins, développement des compétences médicales, amélioration de la coordination de l'aide et des systèmes d'information qui y sont liés.

### Afghanistan

Dans le cadre d'une contribution étalée sur trois ans versée à l'Institut de soins orthopédiques de Kandahar (Guardians Institute of Orthopaedics), le Programme de l'ACDI pour l'Afghanistan a déboursé la somme de 202 000 dollars pour financer la prestation de services d'orthopédie, de physiothérapie

et de prothétique aux victimes des mines et à d'autres personnes handicapées dans six provinces du sud-ouest de l'Afghanistan. Parmi les résultats enregistrés en 2001-2002, on peut notamment mentionner 5 598 séances de physiothérapie et 1 930 séances d'entraînement à la marche, ainsi que la fabrication de 93 prothèses féminales et la réparation de 219 autres prothèses du même genre, et la fabrication de 278 prothèses de jambe et la réparation de 429 autres prothèses de ce type.

### Amériques

Le MAECL a fourni 221 260 dollars à une nouvelle initiative du groupe LSN (Landmine Survivors Network – Réseau de survivants de l'explosion de mines terrestres) conçue pour appuyer des « porte-parole des survivants » dans les pays infestés de mines. Placé sous les auspices du groupe de travail de l'ICBL sur l'aide aux victimes, le programme « Raising the Voices » a été lancé en mai 2001 lors des réunions interregionales qui ont eu lieu à Genève. Huit survivants, originaires du Nicaragua, du Salvador, de la Colombie, de l'Équateur et du Chili, ont assisté à ces réunions dans le cadre du premier cycle de formation, destiné aux victimes d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Des survivants venus de l'Afrique subsaharienne participeront au cycle de 2002.

Les stagiaires du premier cycle se sont familiarisés avec les processus mis en place par la Convention d'Ottawa et le régime international des droits de l'homme, et ils ont élaborés des projets qui seront réalisés dans leurs pays respectifs. Par exemple, les participants au programme et les formateurs du LSN ont aidé à organiser un atelier destiné à former 30 autres survivants en Colombie aux droits des handicapés. Ces projets, qui ont été lancés après les cours de formation, ont ensuite été présentés à la Troisième Réunion des États parties qui a eu lieu au Nicaragua en septembre 2001.

### Amérique centrale

En 2001-2002, les Programmes multilatéraux de l'ACDI ont versé la somme de 750 000 dollars à un programme d'une durée de cinq ans mis sur pied par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) pour venir en aide aux survivants des mines au Nicaragua, au Honduras et au Salvador. Le programme de l'OPS, auquel participent le Canada et le Mexique, vise à promouvoir la réinsertion économique des survivants, l'intégration des services locaux de réadaptation dans les services de santé primaire, l'amélioration des services de prothétique et d'orthétique, et le

développement de systèmes d'information sur la santé et les handicapés. Le centre de réadaptation communautaire de l'Université Queen's (International Centre for Community-Based Rehabilitation) fournit une aide technique au projet dans le cadre de la contribution du Canada.

Le perfectionnement professionnel et le développement des capacités constituent un élément important de ce programme. Ainsi, le Honduras a conclu des accords de formation avec plusieurs ONG, y compris la Fondation pour la réadaptation des personnes handicapées, pour aider celles-ci à acquérir des compétences professionnelles; le Mexique a offert à 15 professionnels des trois pays d'Amérique centrale des services de formation en réadaptation professionnelle et en évaluation des patients, et 30 professionnels de la santé ont été formés afin d'améliorer la qualité de la formation permanente en prothétique et en orthétique. Dans le cadre du projet, des ateliers ont aussi été organisés dans ces trois pays pour accroître la sensibilisation et les compétences au niveau des méthodologies de réadaptation communautaire.

### Bosnie-Herzégovine

Par le truchement du Programme de l'ACDI pour la Bosnie-Herzégovine, la somme de 173 000 dollars a été versée en faveur de l'élargissement à l'échelle nationale du programme de counselling par les pairs, d'abord établi par l'Université Queen's dans le but d'offrir l'aide de groupes de soutien par les pairs aux victimes des mines et aux handicapés. Le projet comprend également un volet de formation axé sur la petite entreprise et sur l'entrepreneuriat en vue d'encourager la création d'emplois, la génération de revenus et la réinsertion sociale des survivants.

Dans le cadre d'un projet distinct, l'ACDI a versé 300 000 dollars à l'organisme ICI (International Children's Institute) pour son projet en faveur des enfants de Bosnie victimes de l'explosion de mines terrestres (Support to Children Victims of Landmines). Ce projet vise à mettre au point des outils « exemplaires » permettant d'améliorer les soins physiques et psychologiques prodigués

aux enfants du canton de Sarajevo qui ont subi des interventions majeures. L'accent est mis sur la rédaction de contes pour enfants et de guides sur les techniques de soins destinés aux professionnels de la santé et aux parents, dans le but de faciliter chez les enfants l'acquisition de capacités d'adaptation et de leur permettre de réintégrer avec succès l'école et leur milieu communautaire.

### Cambodge

L'organisme Vision Mondiale a lancé dans cinq provinces du Cambodge un projet d'une durée de 10 ans axé sur la réadaptation professionnelle des handicapés et des survivants des mines, dans le but d'aider à leur réintégration sociale en encourageant l'autonomie économique. Dans le cadre de ce projet, le Centre de réadaptation professionnelle et l'Unité d'extension professionnelle offrent un éventail de services (formation technique, placement, fourniture d'outils, prêts d'affaires) destinés à favoriser l'acquisition de compétences pour les affaires ou de talents employables. L'Unité d'extension agricole offre des services communautaires de formation et des prêts à l'intention des personnes handicapées qui ne peuvent pas prendre part aux activités du Centre de réadaptation. Ce volet du programme revêt une importance particulière pour les femmes handicapées. On a pu observer les résultats suivants en 2001-2002 :

- 143 étudiants (soit deux cycles de diplômés) ont reçu des cours, y compris des mises à niveau, pour la réparation de radios, de téléviseurs et de motocyclettes;
- des sondages et des interviews ont été menés auprès des handicapés dans trois provinces, 20 districts, 113 communes et 231 villages;
- 792 familles vulnérables ou personnes handicapées ont reçu des prêts pour l'achat de poulets, de canards ou de porcs, ou encore en espèces.

## Un impact positif au Cambodge

### POUR AIDER LES SURVIVANTS À RÉINTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans le cadre du Programme d'action animées de l'ACDI au service du développement du Cambodge, Océan-Québec soutient l'acquisition de compétences dans des occupations traditionnelles et non traditionnelles, pour les femmes et les hommes au Centre de formation professionnelle de Pursat. En 2001-2002, 277 survivants y ont obtenu un diplôme.



Photo : Darren Weisbrod/ICCI

## Chili

En guise d'annexe au programme Raising the Voices, le MAECI a fourni au Centre chilien d'information sur les mines et les munitions non éclatées (MUACC) la somme de 4 500 dollars pour lui permettre de créer un site web où les survivants puissent trouver des renseignements sur la Convention et sur la campagne mondiale en faveur de l'interdiction des mines, ainsi que sur les ressources et les services offerts pour améliorer leur réadaptation et leur réintégration (y compris des liens vers des sources de soutien par les pairs). Le projet comprend la constitution d'une base de données sur les victimes des mines au Chili.

## Jordanie

La section jordanienne du réseau LSN a reçu du MAECI la somme 39 420 dollars pour renforcer son réseau de soutien par les pairs. Les 10 membres de l'équipe sont tous Jordaniens et plus de la moitié d'entre eux sont des survivants de l'explosion d'une mine ou des amputés. La section jordanienne est active dans les régions d'Amman, de Zarqa, de Maferq, d'Irbid et de Ramtha.

## Laos

Le Centre national de réadaptation à Vientiane, le bureau du gouverneur de la province de Xieng Khouang, l'organisme Garneau

International et des experts en réadaptation physique du collège François-Xavier-Garnau (Québec) ont uni leurs efforts pour venir en aide aux victimes de munitions non éclatées au Laos. Garneau International a reçu 204 000 dollars pour appuyer ce programme de réadaptation communautaire d'une durée de trois ans, destiné à améliorer les conditions physiques, sociales et économiques dans lesquelles vivent les survivants.

Avec la participation des familles et des groupes communautaires, le programme s'emploie à améliorer les ressources institutionnelles des administrations locales afin qu'elles puissent surveiller la situation des victimes et améliorer la qualité des services et des soins de réadaptation physique. Au cours de l'année, on a ajouté 274 victimes à la base de données et 22 fonctionnaires ont reçu une formation aux techniques de base utilisées dans les enquêtes effectuées dans les villages. On a également tenu des ateliers portant sur la prestation de services de réadaptation communautaire et de services de réhabilitation adaptés aux besoins des handicapés atteints de paralysie.

## Mozambique

L'ACDI a versé 85 940 dollars à la Croix-Rouge canadienne pour appuyer un projet de sensibilisation aux dangers des mines et d'aide aux victimes au Mozambique et en Namibie. Après des

retards attribuables aux inondations de 2000, la Croix-Rouge du Mozambique a pu lancer son programme, formant 117 volontaires à l'aide aux victimes dans trois provinces. On a ensuite choisi un premier groupe de 137 victimes aux fins d'évaluation et de traitement. Le traitement comprenait la fourniture de nouvelles prothèses, la réparation de cannes et la prestation de services de physiothérapie.

## Ouganda

Le groupe CPAR (Canadian Physicians for Aid and Relief) dirige un projet de deux ans destiné à améliorer la qualité de la vie dans un certain nombre de localités minées au nord de l'Ouganda (districts de Gulu, Kaese, Kirigun et Pader) en développant les services locaux d'information sur les mines et en offrant de l'aide aux survivants et à leurs familles. Ce programme intégré, lancé en novembre 2001, comprend plusieurs volets: promotion de l'information, soutien psychologique et social communautaire, possibilités d'emplois durables, accès amélioré aux équipements sanitaires et renforcement des services de santé locaux. L'ACDI a versé 180 000 dollars en faveur de ce projet en 2001-2002. Malgré le conflit et l'insécurité qui persistent dans la région, la section ougandaise de CPAR a pu accueillir l'honorable Lloyd Axworthy, bien connu pour son action en faveur de l'interdiction des mines, lors d'une visite de quatre jours à Gulu en février 2002.

Comité international de la Croix-Rouge  
L'ACDI a versé une subvention de 217 000 dollars en réponse à l'appel du CICR en faveur des victimes des mines (Mine Action Appeal) pour la période 1998-2003, une activité qui vise plus de 30 pays. Les fonds versés par les donateurs aident à couvrir le coût de l'action préventive (sensibilisation aux dangers) et de l'aide aux victimes (évacuation, chirurgie, assistance médicale et hospitalière, rééducation physique) dans les localités les plus durement touchées. Les pays visés par cette action comprennent aussi bien des États parties à la Convention d'Ottawa que des entités non étatiques. En 2001-2002, le CICR a signalé que des équipes de chirurgiens avaient donné des cours de formation et des séminaires dans 12 pays, portant notamment sur le traitement des blessures causées par les mines et les munitions explosives non éclatées; en outre, 23 dispensaires dans 11 pays et 134 hôpitaux dans 22 pays ont prodigué des soins à 18 189 blessés de guerre, y compris 1 500 personnes blessées par ces engins.

## Un impact positif au Mozambique

### APPUI AUX PROJETS AXÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS RÉMUNÉRATRICES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

On trouve dans les pays fortement minés un grand nombre de personnes handicapées. Dans le cadre d'un programme intégré de déminage et de développement communautaire mené conjointement par les TCA, COCAMO et Handicap International, et soutenu par l'ACDI, sept organisations d'entraide des handicapés dans la province de Nampula ont soumis des propositions visant à promouvoir des microentreprises du genre coopératif. Au total, 353 membres de ces organisations ont bénéficié de cours de formation aux affaires, d'aide au développement organisationnel et d'un fonds de prêts de roulement.

Photo: Susan Kennedy/LENSMEN



## Un impact positif en Jordanie

### UN RÉSEAU DE SOUTIEN PAR LES PAIRS AIDE LES SURVIVANTS

Avec l'appui du MAECI, la section jordanienne du réseau LSN montre l'utilité de faire appel à un réseau de soutien par les pairs pour venir en aide aux survivants et à leurs familles. On peut relever les activités suivantes en 2001-2002:

- prestation continue de soins et de soutien par les pairs à plus de 540 survivants et amputés, dont 220 nouveaux survivants;
- satisfaction des besoins locaux en aidant plus de 400 survivants à se mettre en relation avec les prestataires de services;
- élargissement des activités aux régions de Zarqa et de Maferq;
- aide directe à plus de 120 survivants;
- diffusion de matériels didactiques à plus de 200 survivants et à leurs familles.

La section jordanienne offre aussi des séances d'information portant sur la défense des droits des handicapés, le développement de la petite entreprise et la sensibilisation aux mines, et elle encourage la constitution d'équipes sportives pour les personnes handicapées ainsi que la tenue de compétitions à leur intention.

Photo: S. Eitel/Landmine Survivor Network

Pour améliorer l'information et la coordination

Si l'on veut prendre des mesures efficaces pour s'attaquer aux effets des mines terrestres, il faut bien saisir l'ampleur de la crise qu'elles suscitent en faisant appel à des études et relevés techniques et à d'autres outils de collecte d'information. La Convention d'Ottawa encourage les pays à unir leurs efforts pour venir à bout du problème des mines.

« Chaque État partie s'efforce d'identifier toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée et s'assure, dès que possible, que toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des mines antipersonnel soient marquées tout au long de leur périmètre, surveillées et protégées par une clôture ou d'autres moyens afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, jusqu'à ce que toutes les mines antipersonnel contenues dans ces zones minées aient été détruites. » – Article 5.2 de la Convention d'Ottawa



## Pour améliorer l'information et la coordination

Pour être efficace, l'action antimites humanitaire doit être coordonnée à tous les niveaux. Au niveau international, la coordination est assurée par les organes de l'ONU et les mécanismes de la Convention. Au cours de la dernière décennie, l'ICBL a constaté que la coordination s'accroît au niveau national entre les praticiens de l'action antimites, les donateurs et les gouvernements des pays touchés par les mines.

La création de centres nationaux d'action antimites, par exemple, est considérée comme un apport précieux pour soutenir l'engagement des différents intervenants dans ce dossier, et c'est là un domaine où le Canada a fait une contribution notable.

En 2001-2002, on a pu observer en Bosnie-Herzégovine un pays où le Canada fournit un soutien actif par l'entremise de ses programmes bilatéraux – une intervention importante du gouvernement national en vue d'accroître la coordination de l'action antimites. La loi sur le déminage, adoptée en février 2002, a confié au Centre d'action antimites de Bosnie-Herzégovine la responsabilité dans ce domaine, mettant ainsi fin à la rivalité entre le BHMAC et ses homologues locaux.

Le représentant résident du PNUD en Bosnie-Herzégovine a souligné que l'appui de longue date accordé par le Canada était un élément important du succès remporté par l'action antimites dans ce pays. L'appui du Canada a aidé non seulement à convaincre d'autres donateurs de participer à cet effort, mais aussi à faire progresser les organismes locaux de déminage à un point tel que le PNUD a préparé un plan pour transférer au gouvernement bosniaque le contrôle et le soutien financier du BHMAC et de la commission nationale de déminage.

Pour assurer l'efficacité du déminage, il faut aussi que soit coordonnée la communication de données précises sur les zones minées et les secteurs à déminer en priorité. Le Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines a recensé des études ou des évaluations effectuées dans 34 pays en 2001 et durant le premier semestre de 2002. Le Cambodge, le Mozambique, le Tchad et le Yémen sont au nombre des pays fortement minés où ont été effectuées des études d'impact avec l'aide du Canada depuis 2000.

### Coordination mondiale

Un financement de base (2,35 millions de dollars sur cinq ans) est accordé par l'ACDI dans le cadre de ses Programmes multilatéraux pour aider le Service de l'action antimites des Nations Unies à jouer le rôle d'organe central de l'ONU chargé d'assurer la coordination générale dans ce domaine. On peut citer les réalisations suivantes de l'UNMAS durant la période considérée ici : la stratégie globale d'action antimites et la politique sectorielle sur la gestion de l'information ont été présentées à l'Assemblée générale, qui en a pris acte avec satisfaction;

- en 2001, des missions techniques de l'UNMAS ont été envoyées dans huit pays;

- l'UNMAS a lancé E-Mine – le réseau électronique d'information sur les mines – en septembre 2001;

- des modules du Système de gestion de l'information pour l'action antimites (IMSMA) – une base de données fournissant aux responsables sur le terrain des informations à jour sur les zones minées, les sites de nettoyage et les victimes déclarées – étaient opérationnels dans 22 pays;

- l'UNMAS coordonne la mise au point d'un plan d'intervention d'urgence et d'un guide sur les programmes d'action antimites ainsi que la seconde phase du projet sur la sécurité contre les mines et les munitions non éclatées;

- les 22 premières normes internationales de l'action antimites (IMAS) ont été finalisées dans le cadre d'une collaboration entre l'UNMAS et le CIDHG;

- l'UNMAS continue de promouvoir l'interdiction des mines terrestres à l'aide d'ateliers, d'outils de promotion visuels et d'un séminaire qui renferme des renseignements détaillés.

### Centres d'action antimites

Par l'entremise du PNUD, le Programme intégré de l'ACDI pour la Bosnie-Herzégovine a versé la somme de 570 000 dollars au titre du soutien institutionnel des centres d'action antimites. En 2001-2002, on a constaté une amélioration de l'aptitude générale à établir des priorités et à coordonner les travaux, à certifier les zones déminées et à définir les procédures régissant le contrôle de la qualité et la standardisation des opérations.

L'organisme UXO LAO, établi avec l'aide du PNUD en 1996, est chargé de l'enlèvement des munitions non éclatées et des activités d'information sur ces engins au Laos. Il emploie présentement 1 200 personnes (démunisseurs, personnel affecté aux relevés, personnel de sensibilisation communautaire et formateurs). Vu l'importance que revêtent les activités d'UXO LAO menées sur le terrain, le renforcement de ses capacités de coordination à l'échelle nationale est un volet important du programme financé par le PNUD. Les réalisations enregistrées en 2001-2002 comprennent l'élaboration et la mise en place de normes opérationnelles, la prestation de 21 cours de formation organisés à l'intention des techniciens de haut niveau en neutralisation des explosifs et munitions,

et de cours de perfectionnement destinés aux chefs d'équipe, au personnel affecté aux relevés, aux travailleurs paramédicaux et au personnel de soutien. Les Programmes multilatéraux de l'ACDI ont fourni 1 500 000 dollars pour appuyer le travail de cet organisme.

Aucune nouvelle contribution n'a été faite par l'ACDI pour appuyer les activités de coordination de l'UNMAS dans le Sud-Liban en 2001-2002, mais on peut néanmoins signaler des progrès importants :

- un accord formel a été conclu en octobre 2001 entre les Émirats arabes unis, l'ONU et le Liban en vue d'établir à Tyre un centre de coordination de l'action antimites pour le Sud-Liban;

- les normes techniques et les lignes directrices en matière de sécurité (TSC) ont été revues et soumises au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et ont servi à aider l'Office national de déminage à développer des normes nationales, conformes aux normes internationales;

- le système IMSMA est devenu le principal système de gestion de l'information, facilitant la coordination et l'échange de données entre le gouvernement, les ONG et les organes de l'ONU qui s'occupent de déminage et de sensibilisation aux mines.

Grâce à une aide reçue du Programme intégré de l'ACDI pour le Mozambique (1,156 million de dollars en 2001-2002), l'Institut national de déminage (IND) a pu améliorer son aptitude à coordonner et générer les données. Par exemple, son site web fournit une information actualisée sur les zones qu'on soupçonne d'être minées et sur les travaux de déminage en cours. En outre, l'IND a, pour la première fois, rédigé lui-même – c'est-à-dire sans aide technique de l'extérieur – le rapport exigé en vertu de l'article 7 de la Convention d'Ottawa.

L'ACDI a versé 150 000 dollars au PNUD pour appuyer des activités antimites au Tchad. On peut signaler à cet égard le soutien fourni au Haut Commissariat national de déminage. L'organisme chargé de gérer ces activités, ainsi que l'achèvement d'une étude d'impact en juin 2001, le renforcement des ressources en déminage et la présentation d'un plan national d'action antimites. La troisième phase, présentement en cours, est le déploiement opérationnel des ressources dans les zones que le gouvernement tchadien considère comme des priorités nationales.

L'ACDI a fourni 90 000 dollars au PNUD pour la deuxième année d'un projet destiné à mettre au point un plan stratégique d'action antimites au Yémen. Ce projet fait suite à l'étude d'impact socio-économique de niveau un, achevée en 2001, et vise à renforcer les capacités du Yémen en matière de sensibilisation aux mines, de marquage, de déminage et d'aide aux victimes dans les localités touchées. On a recensé plus de 592 localités exposées aux dangers des mines terrestres.

### Études

En mai 2001, l'ACDI a versé la somme de 200 000 dollars au PNUD pour appuyer la création d'une base de données sur les mines en Angola. Des informations exactes, réunies grâce à des études de niveau un, deux et trois, aideront à fixer les priorités en vue du nettoyage de ce pays gravement infesté de mines.

Au 31 mars 2002, la société GeoSpatial International Inc, de Burlington, en Ontario, avait fait le relevé de la presque totalité des 13 910 villages du Cambodge. Les résultats de l'étude de niveau un montrent que 6 422 villages avaient un problème de contamination par les mines ou les munitions explosives non éclatées. Jusqu'à présent, 2 947 zones contaminées ont été marquées. Le FCMT appuie ces travaux par le truchement du Programme d'action antimites au service du développement de l'ACDI pour le Cambodge (1,926 million de dollars en 2001-2002).

Avec l'appui du Programme intégré de l'ACDI pour le Mozambique (1,156 million de dollars en 2001-2002), une étude d'impact effectuée dans ce pays en conformité avec les normes internationales a reçu la certification de l'UNMAS. Les données recueillies ont ensuite été intégrées dans la base de données IMSMA de l'Institut de déminage. L'étape suivante consiste à développer une base de données toponymiques qui sera établie à l'INAGECA (l'Institut de cartographie du Mozambique) et aidera à produire des cartes numérisées de qualité et des levés toponymiques précis de façon à faciliter le déminage à l'échelle du pays.

Avec l'aide du PNUD et le soutien financier de l'ACDI, une étude d'impact a été achevée au Tchad en juin 2001. Ses résultats servent à établir les priorités de l'action antimites dans ce pays.

### Mission d'évaluation

Le MAECT a versé 29 300 dollars au Mines Action Group pour une mission d'évaluation de deux semaines en Mauritanie. Le MAG y a examiné et évalué les structures et les ressources en action antimites humanitaire à la lumière des menaces que font peser sur ce pays les mines et les munitions non éclatées. La mission a évalué la faisabilité d'une intervention du MAG ainsi que les ressources nécessaires pour développer les capacités de la Mauritanie en collaboration avec les autorités et les organismes concernés.

### Information sur l'aide aux victimes

L'ACDI n'a pas eu à verser de contribution cette année à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé relativement au suivi des blessures causées par les mines en Afrique, mais les activités se sont poursuivies. Ce projet, qui s'étend sur trois ans, vise à améliorer l'aptitude des États à évaluer l'effet des blessures causées par les mines sur la santé en mettant sur pied ou en renforçant les systèmes de suivi ou des moyens appropriés de collecte de données. C'est ainsi qu'en 2001-2002,

- une initiative régionale de formation portant sur la violence et la surveillance des blessures a été organisée en Égypte à l'intention de professionnels de la santé de 11 pays africains;

- l'Éthiopie et le Mozambique ont cherché à mettre en place une stratégie nationale de prévention et de contrôle des blessures, y compris la surveillance des blessures;

- l'Ouganda, qui avait déjà un système de surveillance des blessures sous l'égide de son centre de traumatisme, a entrepris une évaluation afin d'accroître ses capacités sur le terrain.

## La poursuite des efforts

La Convention d'Ottawa marque un nouveau départ dans la campagne en vue d'éliminer les mines antipersonnel. Il reste beaucoup à faire dans les années à venir pour déminer, détruire les stocks existants et venir en aide aux personnes qui ont survécu à l'explosion d'une mine.

« Soulignant le rôle de la conscience publique dans l'avancement des principes humanitaires comme en atteste l'appel à une interdiction totale des mines antipersonnel et reconnaissant les efforts déployés à cette fin par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Campagne internationale contre les mines terrestres et de nombreuses autres organisations non gouvernementales du monde entier » - Preambule de la Convention d'Ottawa



## La poursuite des efforts

Étant donné que l'on est en train de privilégier l'application des dispositions de la Convention d'Ottawa par rapport à l'interdiction pure et simple des mines antipersonnel, il demeure essentiel de s'assurer le soutien indéfectible du public. Le Canada appuie les efforts visant à promouvoir, sur le sol canadien et à l'étranger, le rôle de la Convention dans le cadre du processus d'élimination des mines terrestres.

La dévastation causée par les mines terrestres dans le monde et les mesures prises pour combattre ce fléau continuent d'intéresser et de mobiliser les Canadiens. Pour favoriser une prise de conscience au sein de la population et l'amener à participer davantage au processus d'éradication des mines, le MAECI mène à travers le Canada un programme axé sur la sensibilisation au problème des mines et la viabilité de l'action antiminimines, en collaboration avec diverses ONG.

Le Canada collabore avec des organisations nationales et locales pour promouvoir la viabilité de la lutte contre les mines et tout particulièrement pour mobiliser la jeunesse canadienne dans ce combat. Avec ses partenaires, Action Mines Canada et la Croix-Rouge canadienne, le MAECI a créé le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines (PJAAM), qui permet à de jeunes diplômés universitaires de faire des stages dans des ONG canadiennes dans le but d'élaborer et de réaliser dans leurs propres régions des programmes de sensibilisation à la crise des mines terrestres. Le stage annuel comprend un voyage de familiarisation dans un pays infesté de mines. Le MAECI a versé 443 213 dollars à l'appui des activités du PJAAM durant la période d'examen.

En 2001-2002, sept jeunes ambassadeurs ont exercé leur activité à St. John's, Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver. Des visites en Bosnie-Herzégovine ou au Cambodge en août 2001 ont permis à chacun d'eux de se renseigner sur le problème des mines et sur les programmes antiminimines. Parmi les organisations où ces jeunes ambassadeurs ont fait un stage, on peut citer la Croix-Rouge canadienne, Action Mines Canada, Oxfam Canada, UNICEF Canada et la Fondation des mines terrestres du Canada.

Le MAECI a fourni 7 014 dollars à la Croix-Rouge canadienne pour monter une exposition interactive sur les mines terrestres pendant la foire de Toronto (Canadian National Exhibition) à l'été de 2001. La présentation de l'exposition comprenait la participation de membres du PJAAM, qui ont expliqué à des milliers de visiteurs comment ils pouvaient s'impliquer dans le mouvement mondial en faveur de l'interdiction des mines.

Outre les programmes communautaires mis en place par les ONG, le Canada continue d'accorder son appui aux travaux de la Fondation des mines terrestres du Canada, et d'aider ainsi à assurer un financement durable de l'action antiminimines. Cette organisation caritative a été créée en 1999 pour se consacrer à la mobilisation des ressources du secteur privé dans le but d'assurer la viabilité de l'action antiminimines. Le MAECI a versé 385 000 dollars à la Fondation en 2001-2002, dont 250 000 dollars à l'appui d'une activité de collecte de fonds intitulée « la Soirée des mille banquets ». Considérée par beaucoup comme un nouveau moyen d'accroître les ressources consacrées à l'action antiminimines grâce à un partenariat entre le secteur privé et le secteur public, cette initiative a incité des personnes un peu partout dans le monde à organiser des dîners ou des activités à l'appui de l'action antiminimines le 30 novembre 2001 ou aux environs de cette date. Les fonds recueillis ont servi à soutenir le programme Adopt-A-Minefield de l'association américaine pour les Nations Unies (United Nations USA) en Bosnie, en Croatie, au Mozambique, au Cambodge, en Afghanistan et au Viêt-Nam.

L'ACDI a aussi versé 901 000 dollars pour soutenir les travaux de la Fondation au moyen de ressources extérieures au FCMT.

## Un impact positif au Canada

### DIALOGUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES JEUNES AMBASSADEURS

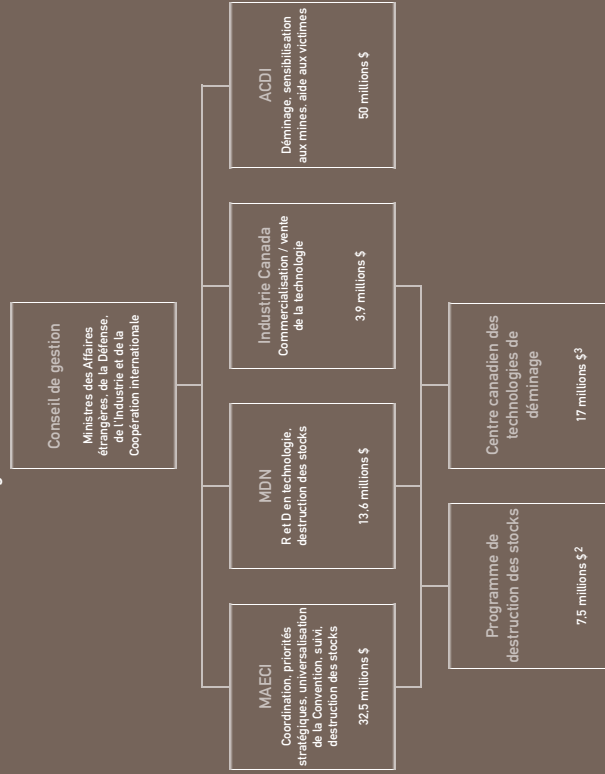
Depuis les débuts du PJAAM en 1998-1999, les exposés présentés par les jeunes ambassadeurs dans les écoles et dans leur milieu ont permis à des dizaines de milliers de jeunes Canadiens de prendre connaissance du problème des mines. Les commémorations qui soulignent l'anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa (le 3 décembre) et de son entrée en vigueur (le 1<sup>er</sup> mars) constituent deux activités importantes du programme. Durant la Semaine canadienne de sensibilisation aux mines (qui, en 2002, a eu lieu du 25 février au 3 mars), les jeunes ambassadeurs ont travaillé de concert avec Action Mines Canada pour organiser une tournée pancanadienne de conférences à laquelle participaient des survivants et des militants de l'action antiminimines venus du Pérou, de la Colombie, du Pakistan, du Kosovo et du Cambodge.

Photo : Méline Bagnon/PJAAM



## Fonds canadien contre les mines terrestres

Budget : 100 millions de dollars<sup>1</sup>



- 1 Les montants en dollars représentent le total des fonds affectés sur cinq ans.
- 2 MAECI : 7 millions \$; MDN : 0,5 million \$.
- 3 MDN : 13,1 millions \$; Industrie Canada : 3,9 millions \$.

## Tableaux des dépenses, 2001-2002

Dépenses des ministères selon le programme (dollars)

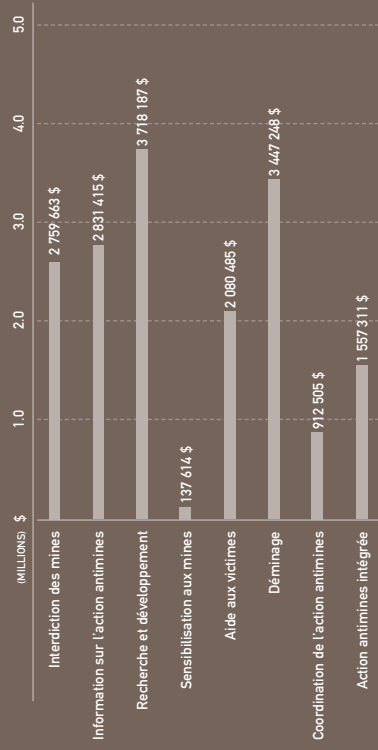
Dépenses consacrées à l'interdiction des mines (dollars)  
Ce tableau présente le détail des dépenses engagées dans le cadre du Fonds canadien contre les mines terrestres au cours de l'exercice 2001-2002 pour appuyer l'universalisation de l'interdiction des mines et veiller à ce que les pays respectent leurs engagements et détruisent tous leurs stocks.

MAECI		Total des dépenses, 2001-2002	
Partenariat pour l'action contre les mines	622 144		
Initiatives d'interdiction des mines	2 448 472		
Surveillance des mines	210 000		
Recherches et élaboration de politiques sur l'action contre les mines	635 300		
Communications et viabilité	1 091 134		
Destruction des stocks	1 599 388		
Service de soutien des politiques	1 018 450		
<b>Total partiel</b>	<b>7 624 888</b>		
<b>ACDI</b>			
Programme intégré - Mozambique	1 155 697		
Programme intégré - Bosnie-Herzégovine	1 708 643		
Mise en valeur de la créativité des Canadiens	1 265 217		
Initiatives par pays - Asie	2 128 719		
Programme intégré - Amériques	1 250 000		
Programmes des institutions multilatérales	1 207 238		
Fonds pour les programmes et les projets spéciaux	79 456		
Service de soutien	300 000		
<b>Total partiel</b>	<b>9 094 970</b>		
<b>MDN</b>			
Centre canadien des technologies de déminage	3 589 600		
<b>Total partiel</b>	<b>3 589 600</b>		
<b>Industrie Canada</b>			
Centre canadien des technologies de déminage	83 000		
<b>Total partiel</b>	<b>83 000</b>		
<b>Total</b>	<b>20 392 458</b>		

<b>A - Promotion et prévention</b>	
Afrique	55 380
Amérique du Nord	125 302
<b>B - Démarches en vue d'interdire les mines à l'échelle mondiale</b>	
Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres	274 744
Action Mines Canada	347 400
<b>C - Rencontres consacrées à la mise en application de la Convention et à son adoption universelle</b>	
Afrique	57 573
Asie	20 710
Europe	50 299
<b>D - Activités de suivi en vue d'assurer le respect de la Convention</b>	
Observatoire des mines 2002	210 000
<b>E - Destruction des stocks</b>	
	1 618 255
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 759 663</b>



## Dépenses par secteur thématique, 2001-2002



**Interdiction des mines :** promotion de l'adoption universelle et de la mise en application concrète de l'interdiction complète des mines, y compris de leur destruction

**Information sur l'action antimines :** mise au point d'une information plus complète et de meilleure qualité sur le problème des mines dans le but de mieux cibler l'action antimines (missions d'évaluation, enquêtes, outils d'information, recherches pour la création de capacités et la mise au point de pratiques efficaces)

**Recherche et développement :** recherche scientifique et mise au point de produits ou procédés nouveaux ou améliorés contribuant à la solution des problèmes créés par les mines

**Sensibilisation aux mines :** programmes d'information et de formation visant à réduire les activités à risque élevé et, par là, le nombre de victimes des mines

**Aide aux victimes :** services aux victimes (services médicaux, prothèses et aides orthostatiques et autres, réadaptation physique, professionnelle, sociale et psychologique)

**Déminage :** ensemble des activités liées au déminage (relevés et marquage des champs de mines, formation, appui aux équipes canines de détection, matériel et combinaisons de protection, assurance de la qualité, etc.)

**Coordination de l'action antimines :** structures et organisations favorisant une approche cohérente en vue d'apporter des solutions aux problèmes créés par les mines

**Action antimines intégrée :** programmes incorporant plus d'une activité de base

## Fonds affectés à l'action antimines selon le pays, 2001-2002



La carte indique les pays où le gouvernement du Canada a effectué des dépenses au cours de l'exercice 2001-2002, au titre de l'information sur l'action antimines et sur les mines elles-mêmes, du déminage, de l'aide aux victimes, de la destruction des stocks et des programmes intégrés.

AMÉRIQUE CENTRALE	Moldavie	79 964	ASIE	
Guatemala	Pologne	40 803	Afghanistan	602 424
Honduras	Ukraine	532 657	Cambodge	2 181 579
Nicaragua			Inde	25 000
		2 156 766 \$	Laos	354 000
AMÉRIQUE DU SUD	AFRIQUE		Malaisie	62 384
Chili	Angola	200 000	Mongolie	47 991
	Ethiopie et Érythrée	119 626	Thaïlande	458 288
Colombie	Mali	7 084		
	Mauritanie	29 300		
	Mozambique	1 652 308		
EUROPE	Ouganda	182 454	MOYEN-ORIENT	
Albanie	Soudan	55 380	Jordanie	340 332
Bélarus	Tchad	76 465	Liban	200 000
Bosnie-Herzégovine	Tchad	1 095 543	Yémen	95 758
Chypre	Tunisie	828		
Croatie	RDC	9 496		

